

Rapport de gestion

2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
ORGANIGRAMME	6
<hr/>	
1. CONSEIL INTERCOMMUNAL	8
<hr/>	
1.1 INTRODUCTION	8
1.2 SEANCES 2007 (INSTALLATION) ET 2008	8
1.3 DECISIONS PRISES ET ENTERINEES	9
<hr/>	
2. COMITE DE DIRECTION	11
<hr/>	
2.1 INTRODUCTION	11
2.2 DECISIONS 2007 ET 2008	11
2.3 COLLOCATION DES COMMUNES DE L'ASSOCIATION EN CATEGORIE IV RLVCR	12
2.4 CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES	13
2.5 PARTICIPATIONS DU COMITE DE DIRECTION	13
2.6 JOURNEE DES AUTORITES DU 29 NOVEMBRE 2008	13
2.7 STATISTIQUE DES INTERVENTIONS DANS LES COMMUNES	14
2.8 ASSERMENTATION ET REPAS DE FIN D'ANNEE	15
<hr/>	
3. COMMANDEMENT	18
<hr/>	
3.1 INTRODUCTION	18
3.1.1 ACTIONS DE COMMANDEMENT	18
3.1.2 REpondants COMMUNAUX	19
3.2 EVENEMENTS SPECIAUX	22
3.2.1 EURO 2008	22
3.2.2 APPROCHE PAR COMPETENCES - COLLABORATION AVEC L'ACADEMIE DE SAVATAN	24
3.2.3 ACCIDENTS ET INCIDENTS	24
3.3 PREVENTION ET PARTENARIATS	25
3.3.1 MISE EN ŒUVRE DE LA SUBDIVISION	25
3.3.2 ACTIONS DE PREVENTION	26
3.3.3 RENTREE SCOLAIRE	27
3.3.4 CONTACTS ENTREPRIS	28
3.4 FINANCES	28
3.4.1 MISE EN PLACE DU SYSTEME COMPTABLE	28
3.4.2 ORGANISATION DU TRAVAIL AVEC LE PRESTATAIRE RENENS	29
3.4.3 TRAVAUX DANS LE BATIMENT	29
3.5 FORMATION	29
3.5.1 APPRENTIS	29
3.5.2 FORMATION DE BASE	30
3.5.3 FORMATION COMPLEMENTAIRE DES POLICIERS COLLOQUES EN CATEGORIE II RLVCR	30
3.5.4 FORMATION CONTINUE DANS LE DOMAINE RELATIONNEL	31
3.5.5 FORMATION CONTINUE DANS LE DOMAINE PROFESSIONNEL	31
3.5.6 STATISTIQUES	31
3.6 RESSOURCES HUMAINES	32
3.6.1 ENGAGEMENT DES RESPONSABLES ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRUCTURE	32
3.6.2 Définition des fonctions	33
3.6.3 ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME SALARIAL	34
3.6.4 CONVENTIONS DE TRANSFERT	35

3.6.5	EVALUATION DES COLLABORATEURS	36
3.6.6	GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL	37
3.6.7	MOUVEMENTS DE PERSONNEL	37
3.6.8	ACCIDENTS ET MALADIES	38
3.7	COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE	38
3.7.1	SITE INTERNET	38
3.7.2	SITE EXTRANET	39
3.7.3	RELATIONS AVEC LES MEDIAS	39
3.7.4	JOURNEE "OSER TOUS LES METIERS"	39
3.8	INFORMATIQUE	40
3.8.1	MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT ET DU RESEAU INFORMATIQUES	40
3.8.2	PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE RENENS	41
3.8.3	JEP & GRAPHITE	41
3.8.4	EPSIPOL	42
3.8.5	CENTRALE	42
3.8.6	INVESTISSEMENTS	43
3.8.7	REGLEMENT SUR L'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES	43
3.8.8	GED GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS	43
3.9	LOGISTIQUE	44
3.10	RADAR ET CONTROLE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE	45

4. DIVISION POLICE **49**

4.1	ORGANISATION	49
4.1.1	POLICE MOBILE - BRIGADES	49
4.1.2	POSTES DE VILLE - MISSIONS	50
4.1.3	CORRECTEURS ET PLANIFICATEURS	50
4.2	EVENEMENTS PARTICULIERS	51
4.3	POINTS FORTS ET OBJECTIFS	51
4.4	STATISTIQUES DES INTERVENTIONS	53
4.4.1	ACTIONS DE PREVENTION ET DE PRESENCE POLICIERE	53
4.4.2	CIRCULATION ROUTIERE	54
4.4.2.1	Accidents	54
4.4.2.2	Contrôles de circulation	55
4.4.2.3	Ivresses	56
4.4.2.4	Dénonciations en Préfecture	56
4.4.3	INFRACTIONS PENALES	57
4.4.3.1	Agressions	57
4.4.3.2	Délits sexuels	58
4.4.3.3	Cambriolages	58
4.4.3.4	Vols	59
4.4.4	INFRACTIONS A LA LOI SUR LES STUPEFIANTS	59
4.4.5	TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC	60
4.4.6	DEMANDES D'ASSISTANCE	60
4.4.7	MISES EN CELLULES	61
4.4.8	VIOLENCES DOMESTIQUES	61
4.4.9	INTERPELLATIONS OU ARRESTATIONS	62

5. DIVISION POLICE ADMINISTRATIVE **64**

5.1	ORGANISATION GLOBALE DE LA DIVISION	64
5.2	POLICE DU COMMERCE	64
5.2.1	ORGANISATION DE LA SUBDIVISION	64
5.2.2	RELATIONS AVEC LES COMMUNES	64
5.2.3	MANIFESTATIONS	65

5.2.4	CONTROLES LIES A LA POLICE DU COMMERCE	66
5.2.4.1	Nombre d'établissements publics	66
5.2.4.2	Emoluments encaissés	66
5.2.4.3	Marchés	68
5.2.4.4	Registre des entreprises	68
5.2.4.5	Patente tabac	68
5.2.4.6	Divers - appareils automatiques	69
5.3	SIGNALISATION ROUTIERE	69
5.3.1	ORGANISATION DE LA SUBDIVISION	69
5.3.2	ACTIONS ET PARTICIPATIONS A DES SEANCES AU PROFIT DES COMMUNES	69
5.3.3	STATISTIQUES	70
5.3.3.1	Pose / modification de signalisation	70
5.3.3.2	Horodateurs	71
5.3.3.3	Signalisation lumineuse et comptages de trafic	71
5.4	NATURALISATIONS	73
5.4.1	ORGANISATION INTERNE	73
5.4.2	STATISTIQUES DES RAPPORTS DE NATURALISATION ET SPOP	73
5.5	NOTIFICATIONS	74
5.5.1	ORGANISATION INTERNE	74
5.5.2	STATISTIQUES PAR COMMUNES	74
5.5.3	DIFFICULTES RENCONTREES	75
5.6	CONTROLE DU STATIONNEMENT	75
5.6.1	ORGANISATION INTERNE	75
5.6.2	TACHES ASSUMÉES	76
5.6.3	STATISTIQUES	76
5.7	COMMISSION DE POLICE	76
5.7.1	MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME	76
5.7.2	TACHES EFFECTUÉES AU PROFIT DES COMMUNES	77
5.7.3	STATISTIQUES	78
5.7.4	AUDIENCES DE COMMISSION DE POLICE ET STATISTIQUES	80
5.7.5	STATISTIQUES FINANCIERES	81
5.8	CHANCELLERIE	82
6.	<u>CONCLUSION</u>	84

Introduction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

La création d'une nouvelle entité institutionnelle est toujours un acte politique extrêmement fort et la preuve d'une volonté d'améliorer le service rendu aux citoyens ou de se préparer à affronter de nouveaux défis.

La création de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" répond à cette double ambition. D'une part, les Municipalités étaient convaincues de pouvoir améliorer le service rendu aux citoyens, en termes de coûts et de qualité, et d'autre part les projets de réforme du système de sécurité publique dans le canton de Vaud imposaient de prendre les devants.

Entre 2006 et 2007, les Municipaux de police et les chefs des polices municipales ont préparé et mis en oeuvre le cadre institutionnel de l'Association. A titre tout à fait exceptionnel, ce rapport de gestion remonte aux événements qui se sont produits en 2007 et plus particulièrement en lien avec la création institutionnelle de l'Association. Depuis le 1er janvier 2008, ladite Association est en fonction et travaille comme cela était prévu.

Le changement a été piloté dans une relative tranquillité. Cependant, comme tout changement, il a induit une certaine déstabilisation structurelle, certains processus ayant changé. Il faut cependant constater qu'aucune péjoration dans le service de base fourni aux citoyens ou

aux communes n'a été constatée et que les missions dévolues à la police ou à la police administrative ont été remplies à satisfaction.

Au terme de cette première année de fonctionnement, force est de constater que les structures de base de l'Association sont désormais en place, que des ajustements sont nécessaires et que l'année 2009 est consacrée à une stabilisation du mode de fonctionnement de l'ensemble des structures.

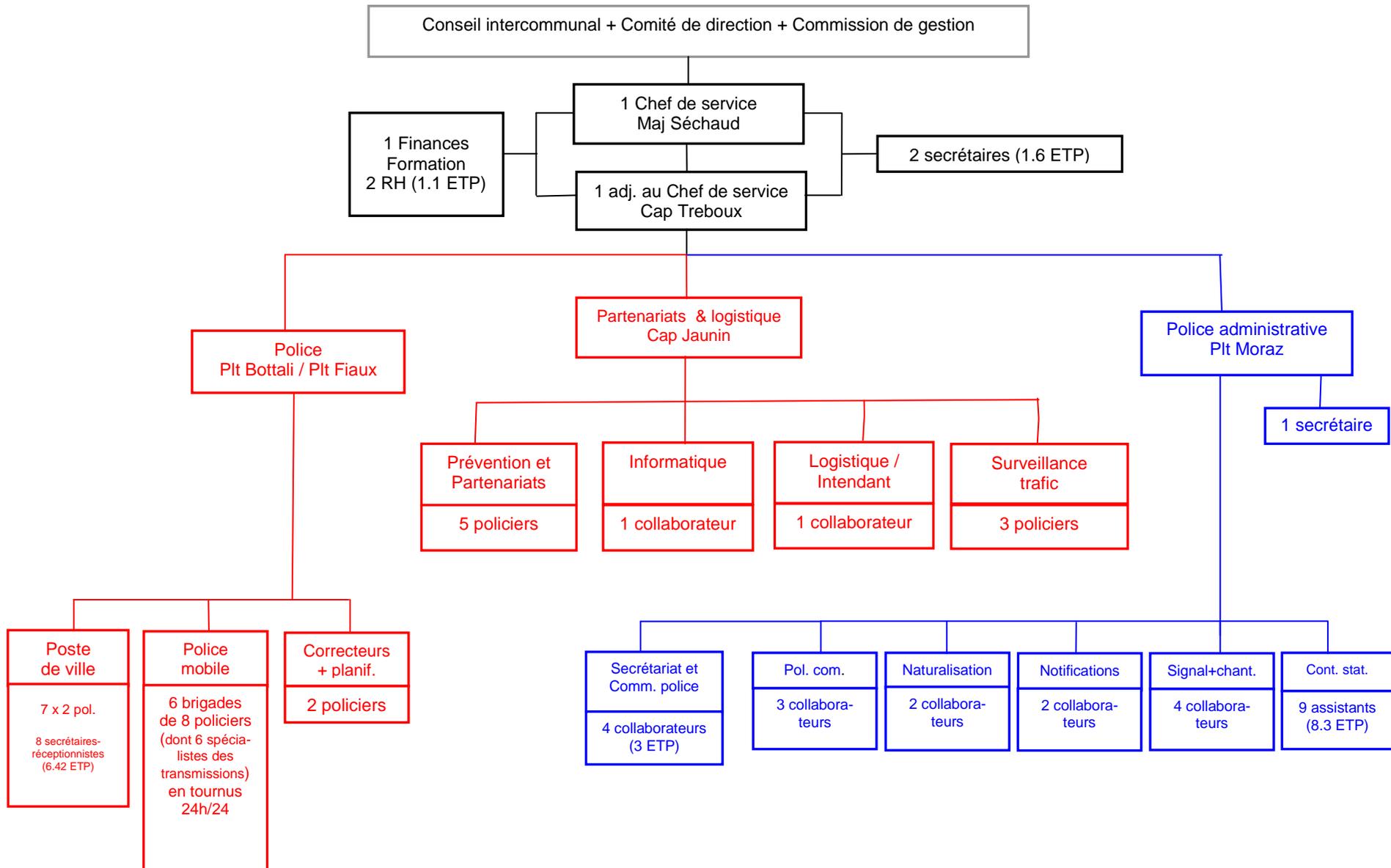
Le présent rapport de gestion, qui constitue une première pour l'Association, son Comité de Direction et ses collaborateurs, est aussi un symbole du changement et de la capacité d'innover de tous les intervenants. C'est ainsi qu'il a pour ambition de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les membres du Conseil intercommunal ou le public, puisque, une fois adopté, il sera mis à disposition de tout un chacun par le biais du réseau internet.

Afin de conserver une certaine lisibilité, le rapport est composé de textes courts, résumant le mieux possible les activités de l'Association durant l'année 2008. Le Comité de Direction vous en souhaite une bonne lecture.

Le Comité de Direction

Ainsi donc, conformément aux dispositions de la loi sur les communes (art 4 et 93c), des statuts de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" (art 18 et 25) et du règlement du Conseil intercommunal (art 69), le Comité de Direction a l'honneur de vous soumettre le rapport sur la gestion 2008 de l'Association.

Organigramme



1. Conseil intercommunal



29.11.08 - Journée des autorités - présentation subdivision "prévention et partenariats"

1. Conseil intercommunal

1.1 Introduction

Suite à la validation des statuts de l'Association par le Conseil d'Etat, le Conseil intercommunal a été officiellement installé le 24 octobre 2007, à Ecublens, en l'Espace Nicollier.

Cet organe législatif est composé de 27 délégués issus des Conseils communaux

de chacune des communes membres; celles-ci sont représentées par 2 délégués jusqu'à 5'000 habitants, auxquels s'ajoute un délégué supplémentaire par tranche complète de 2'000 habitants.

Ainsi donc, la répartition des délégués par commune est la suivante:

Bussigny-près-Lausanne	3
Chavannes-près-Renens	2
Crissier	2
Ecublens	4
Prilly	4
Renens	8
St-Sulpice	2
Villars-Ste-Croix	2

La présidence du Conseil est assurée par M. Pascal Delessert de Prilly (législature), la vice-présidence par M. Nicolas Freymond, de Renens (année politique), et le secrétariat par Mme Claire Richard, de Chigny (législature et hors Conseil).

Le bureau du Conseil est formé du Président, du vice-Président et des deux scrutateurs.

La commission de gestion (législature) est composée de 8 membres, à raison d'un représentant par commune.

1.2 Séances 2007 (installation) et 2008

Depuis son installation, le Conseil intercommunal s'est réuni à 6 reprises aux dates et lieux suivants:

- 24.10.07, Ecublens, Espace Nicollier (installation officielle)
- 20.11.07, Prilly, Salle Castelmont
- 11.12.07, Renens, Salle de spectacles
- 01.04.08, St-Sulpice, Salle du Conseil communal
- 13.05.08, Chavannes-près-Renens, buvette de la salle de la Concorde
- 11.09.08, Villars-Ste-Croix, salle du Conseil communal

1.3 Décisions prises et entérinées

Le Conseil intercommunal a adopté les préavis suivants:

01/2007 Autorisation générale de plaider accordée au Comité de direction pour la suite de la législature 2006-2011

02/2007 Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la suite de la législature 2006-2011

03/2007 Budget 2008

04/2007 Règlement intercommunal relatif aux émoluments de police du commerce.

Décision d'accepter la création d'un tel règlement, suite à l'adoption de deux amendements nécessitant une validation du Service des communes et des relations institutionnelles.

05/2007 Règlement du Conseil intercommunal - Sécurité dans l'Ouest

06/2007 Fixation d'un plafond d'endettement

01/2008 Règlement du personnel

02/2008 Tarif des prestations diverses fournies à des tiers.

03/2008 Budget 2009



2. Comité de Direction



Membres du Comité de Direction

2. Comité de Direction

2.1 Introduction

Vu l'absence de rapport de gestion pour l'année 2007, qui s'explique par le démarrage de l'activité de l'Association en 2008 seulement, le présent rapport fait également le point sur les actions du Comité de Direction en 2007. Bon nombre de décisions prises durant cette année n'ont, en effet, déployé leurs effets qu'en 2008.

En date du 22 août 2007, la Conférence des Directeurs des Polices de l'Ouest lau-

sannois (POL) avait décidé de se constituer en Comité de Direction provisoire de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" et de prendre, au nom de la future Association, les décisions relevant de la compétence dudit Comité de Direction. Les autorités ayant été installées formellement le 24 octobre 2007, le Comité de Direction, valablement nommé et assermenté, a validé les décisions prises jusqu'à cette date à des fins d'organisation.

Composition du Comité de Direction au 31.12.2008

Wyssa Claudine, Municipale à Bussigny, Présidente
Golaz Olivier, Municipal à Renens, Vice-président
Lasserre Etienne, Municipal à Prilly, Vice-président
Matthey Daniel, Municipal à Chavannes-près-Renens, membre
Beaud Michelle, Municipale à Crissier, membre
Farine Michel, Municipal à Ecublens, membre
de Rham Yvan, Municipal à St-Sulpice, membre
Erni Christophe, Municipal à Villars-Ste-Croix, membre

Séchaud Christian, Commandant de la Pol, secrétaire
Treboux Pascal, Commandant remplaçant de la Pol, secrétaire remplaçant

Au cours des deux dernières années, le Comité de Direction a pris acte des démissions de MM. Edouard Logoz, Municipal à Ecublens, et Claude Demont, Muni-

cipal à St-Sulpice, qui ont été remplacés par les deux membres actuels du Comité de Direction, après un intérim assumé par les Syndics de ces deux communes.

2.2 Décisions 2007 et 2008

Pour la seule année 2007, le Comité de Direction s'est ainsi réuni à 10 reprises et 37 décisions ont été validées afin de permettre à l'Association de fonctionner. En 2008, le nombre de séances a été augmenté de 22, au cours desquelles les membres se sont prononcés favorablement sur 66 décisions.

2007

37 décisions validées

2008

66 décisions validées

Au cours des 32 séances tenues sur les deux dernières années, ce ne sont ainsi pas moins de 103 décisions qui ont pu être prises, notamment celles ayant permis l'adoption, par la suite, du préavis par le Conseil intercommunal.

En 2007, les décisions permettant de mettre en œuvre l'architecture institutionnelle ont été adoptées, ainsi que celles permettant de formaliser les rapports financiers avec les communes. Un budget pour 2008 a également pu être élaboré et présenté au Conseil intercommunal.

En 2008, les principales décisions ont porté sur l'approbation du règlement du personnel, des directives d'application et du système salarial, sur les conventions signées avec les communes en termes de fourniture de prestations par ces dernières, sur le budget de l'Association pour 2009, sur des engagements, des promotions et des achats de matériel.

Enfin, le Comité de Direction a participé au rapport de corps et d'assermentation des nouveaux policiers, le 16 avril 2008, à la cérémonie de promotions des policiers promus dans le cadre du transfert

des collaborateurs au sein de l'Association, le 2 juillet 2008, à la journée des autorités du 29 novembre 2008, à la fête de fin d'année des collaborateurs de l'Association le 4 décembre, à la cérémonie de promotions de fin d'année, laquelle a eu lieu le jeudi 11 décembre 2008.



(Rapport de corps - St-Sulpice 16.04.08)

Le Comité de Direction estime avoir parfaitement pu mener à bien les tâches et travaux qu'il s'était fixés et la collaboration avec les services de l'administration de l'Association peut être qualifiée d'excellente.

2.3 Collocation des communes de l'Association en catégorie IV RLVC

Dès l'assermentation de ses autorités, le Comité de Direction a écrit au Conseil d'Etat du canton de Vaud afin de demander, conformément aux statuts de l'Association, que les communes membres de cette dernière puissent être colloquées en catégorie IV du Règlement d'application de la Loi vaudoise sur la circulation routière.



(accident à Bussigny-près-Lausanne 23.07.08)

Concrètement, les communes de Bussigny-près-Lausanne, Crissier et St-Sulpice étaient colloquées en catégorie II, les communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Prilly en catégorie III et la commune de Renens déjà en catégorie IV. Quant à celle de Villars-Ste-Croix, elle ne disposait d'aucune autorisation particulière d'exercer la police sur son territoire, ne disposant pas de corps de police avant d'intégrer l'Association.

L'octroi de la collocation en catégorie IV dépend d'une demande formelle de la part de la Municipalité et de l'existence d'un corps de police suffisamment structuré pour gérer des interventions spécifiques dans le domaine de la circulation routière.

Ainsi, la collocation IV n'est possible que pour des corps exerçant leur activité 24h/24 et en mesure de gérer des constats d'accidents avec blessés, notamment. Après une analyse de plusieurs mois et diverses péripéties, le Conseil

d'Etat a publié sa décision dans la Feuille des avis officiels et les policiers de l'Ouest lausannois disposent des nouvelles autorisations d'exercer leurs compétences sur l'entier du territoire de l'Ouest dès le 1^{er} mars 2008.

2.4 Conventions avec les communes partenaires

Le Comité de Direction a conclu une convention avec la commune de Renens, pour la fourniture de prestations dans les domaines de l'informatique, de la gestion financière, de la location d'une partie du bâtiment de la rue de Lausanne 35 et de la gestion des ressources humaines.

Dans le sens contraire, l'Association fournit des prestations pour certaines tâches relevant de la responsabilité des communes, mais qui sont assumées par des collaborateurs de l'Association.

Une deuxième convention a été signée avec la commune de Chavannes-près-Renens, laquelle prévoit la mise à disposition de locaux dans le bâtiment communal de l'avenue de la Gare.

Une troisième convention est en cours de négociation avec la commune de Prilly, laquelle prévoit la mise à disposition de locaux dans le bâtiment communal du Tilleul, à l'avenue des Flumeaux.

Ces trois conventions portent sur une durée de cinq ans, mais peuvent faire l'objet d'adaptations annuelles.

2.5 Participations du Comité de Direction

La Présidente du Comité de Direction est membre du Comité de la Conférence des Directeurs des Polices municipales vaudaises (ci-après CDPMV). Le Comité s'est beaucoup impliqué dans l'élaboration de contre-propositions à l'initiative D'Artagnan, dont le but est de créer une police unique dans le canton de Vaud.

A ce titre, la Présidente a participé à plus de 20 séances de comité ou a siégé au

sein d'un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions.

La CDPMV a organisé trois Assemblées générales dans le courant de l'année 2008. Au cours des trois assemblées, les cinq voix dont dispose l'Association ont été utilisées à plein et, corollaire, au moins cinq membres du Comité de Direction ont participé à ces séances.

2.6 Journée des autorités du 29 novembre 2008

Le 29 novembre 2008, le Comité de Direction et l'Etat-major de l'Association ont organisé la première «Journée des autorités» de l'Association. A cette occasion, les Conseillers municipaux, les Conseillers communaux membres du Conseil intercommunal et les Chefs de service des communes membres de l'Association ont pu visiter, par groupes, les bâtiments de celle-ci.



Ils ont pu, en outre, assister à une démonstration des chiens de police et à des présentations du système informatique et des campagnes de prévention réalisées durant l'année par le groupe spécialisé en la matière.

Au final, les quelque 50 représentants des administrations communales ont partagé le verre de l'amitié, apéritif au cours duquel les participants ont fait part de leur satisfaction à la fois quant au travail effectué par les collaborateurs de l'Association et quant au résultat de la journée en question.

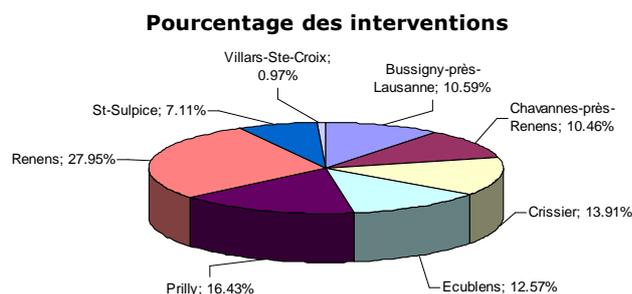
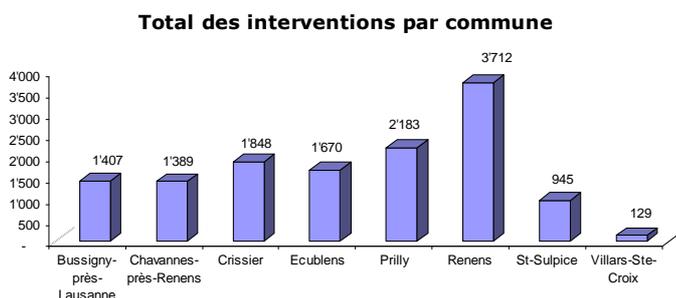
2.7 Statistique des interventions dans les communes

Enfin le Comité de Direction a tiré une statistique des interventions effectuées au profit de chacune des communes de l'Association.

Cette statistique tient notamment compte des évolutions enregistrées au début de l'année 2008, soit l'octroi dès le 1^{er} mars 2008 de la collocation de toutes les communes partenaires en catégorie IV du

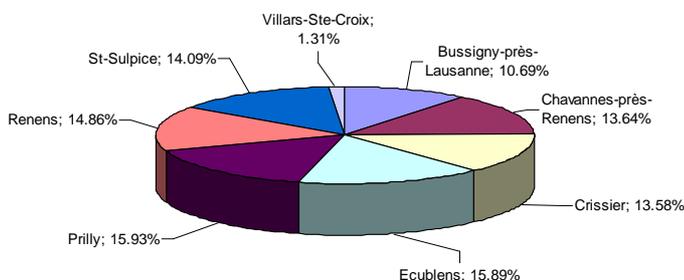
Règlement d'application de la Loi vaudoise sur la circulation routière (RLVCR) d'une part, et la mise en œuvre du Journal des événements de police informatisé (JEP) d'autre part. Le nombre total d'interventions pour l'année 2008 sur l'entier du territoire est de 13'283 dont 5'116 interventions préventives.

Ainsi, le nombre d'interventions dans chacune des communes est le suivant:



Nombre total d'interventions : 13'283
 Nombre total d'interventions préventives : 5'116, soit 38.5% des interventions

Interventions à caractère préventif par commune



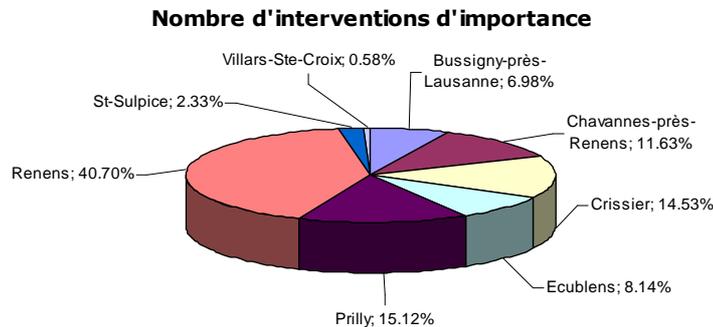
Ces actions de prévention ou de dissuasion sont en majorité effectuées par les agents des postes de ville, ceux de Bussigny prenant en charge la commune de

Dans le même temps, la répartition des interventions à caractère dissuasif ou préventif est un peu différente :

Villars-Ste-Croix. En nombre absolu, les actions de prévention et de dissuasion menées par les postes de ville sont donc comparables.

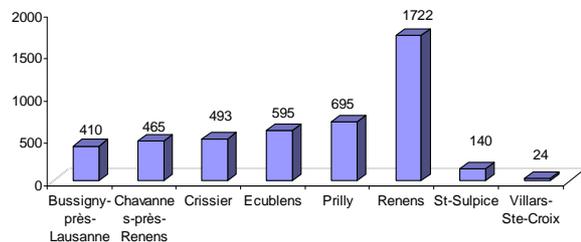
Si l'on ne prend en compte maintenant que les interventions d'importance, qui se caractérisent soit par un déploiement de forces d'importance, soit par la relative

gravité des faits commis, la statistique des interventions est encore différente:



Dernière statistique intéressante, la provenance des personnes impliquées dans des interventions de police sur le territoire de l'Ouest lausannois. Le chiffre mentionné ci-dessous correspond à toutes les interventions enregistrées dans le courant de l'année au cours desquelles un habitant de la commune a été impliqué (quelle que soit cette implication).

Provenance des personnes impliquées



La statistique se limite aux communes membres de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois".

2.8 Assermentation et repas de fin d'année

Au cours de l'année 2008, le Comité de Direction a procédé à deux cérémonies de promotions.

La première a eu lieu le mercredi 2 juillet et a permis de promouvoir les collaborateurs pour lesquels les Municipalités avaient décidé de surseoir aux promotions à la fin de l'année 2007.

Au cours de cette première cérémonie, neuf agents ont été promus à la distinction d'appointé, deux appointés au grade de brigadier, un brigadier au grade de sergent, un sergent au grade de sergent-major, un lieutenant au grade de premier-lieutenant et le Commandant au grade de major. A cette dernière exception près, tous les promus bénéficiaient d'un rattrapage et ont obtenu le grade qui devait leur être décerné.

Une seconde cérémonie de promotions a eu lieu au terme du processus d'évaluation (voir page 12) des collaborateurs et a permis d'attribuer de nouveaux grades.

Cérémonie des promotions

2 juillet 2008

- 9 appointés
- 2 brigadiers
- 1 sergent
- 1 sergent-major
- 1 premier-lieutenant
- 1 major

11 décembre 2008

- 1 assistante aux transmissions
- 2 appointés
- 5 brigadiers
- 3 sergents
- 2 sergents-majors

Ainsi, le jeudi 11 décembre, une collaboratrice civile affectée à la réception a été promue en qualité d'assistante aux transmissions, deux agents ont été promus à la distinction d'appointé, cinq appointés au grade de brigadier, trois brigadiers au grade de sergent et deux sergents au grade de sergent-major.

Peu de temps auparavant, soit le 4 décembre, un repas de fin d'année organisé par un groupe de volontaires parmi les collaborateurs de l'Association a réuni 90 des policiers, assistants et employés civils pour un moment de convivialité parfaitement réussi.



(promotions du 2.07.08)



3. Commandement



16.04.08 - Rapport de corps - St-Sulpice

3. Commandement

3.1 Introduction

3.1.1 Actions de commandement

Le 22 août 2007, le Comité de Direction a pris la décision, en même temps qu'il se structurait, de nommer, à titre provisoire, les chefs de police des corps communaux aux postes de cadres de l'Association.

Cette mesure, sans préjuger des suites potentielles, devait permettre de structurer le commandement opérationnel de façon à pouvoir bénéficier d'une structure capable de fonctionner dès le 1^{er} janvier 2008.



(Présentation aux aînés de Bussigny-près-Lausanne 25.09.08)

En termes de structuration, le Commandement a ainsi mis en place, durant l'automne 2007, un budget pour l'année 2008, réglé la mise à disposition du personnel dès le 1^{er} janvier 2008, proposé des modalités d'échanges financiers avec les communes, élaboré et proposé un nouveau système salarial, réglé les questions institutionnelles visant à l'installation des autorités et au fonctionnement de celles-ci, proposé des modalités d'acquisition des ressources complémentaires (émoluments, amendes, etc..), doté l'Association d'outils informatiques de gestion, créé un bureau des ressource

Dans le courant de l'automne 2007, les anciens chefs de police ont ainsi assumé leur rôle de chef de police sur le plan communal ainsi que la réflexion et la mise en œuvre des adaptations nécessaires pour que puisse fonctionner l'Association.

L'excellent climat de travail régnant entre le Comité de Direction et l'Etat-major a contribué à faire en sorte que les grands axes proposés par les responsables opérationnels soient rapidement et efficacement validés sur le plan politique.



ces humaines et proposé l'engagement du personnel adéquat, proposé un système d'assurances et de gestion des risques et proposé le choix d'un partenaire financier.

Durant l'année 2007, l'Etat-major, comprenant le Maj Séchaud, les Cap Treboux et Jaunin, les Plt Bottali, Fiaux et Moraz et l'Adj Chappuis, s'est réuni, dans sa forme nouvelle, à 11 reprises, des contacts complémentaires et des groupes de travail étant mis en œuvre afin de répondre à ses demandes.



(fuite d'huile d'un camion à Crissier 1.07.08)

En 2008, l'Etat-major a poursuivi les travaux, gérant les affaires quotidiennes et finalisant de nombreux projets afin de les soumettre au Comité de Direction et, lorsque les circonstances l'exigeaient, au Conseil intercommunal. Pour ce faire, l'Etat-major s'est réuni en séances hebdomadaires à 50 reprises, traitant en moyenne une vingtaine d'objets par séance, d'importance extrêmement variable.

Au chapitre des décisions d'organisation les plus importantes, l'Etat-major a dû mettre en œuvre un système permettant de répartir les tâches entre les divers collaborateurs. Cela s'est traduit par la création d'un organigramme, puis de descriptifs de postes. Une fois ceux-ci réalisés, il s'est agi de sélectionner les collaborateurs chargés d'assumer les postes à responsabilités, puis de définir des horaires de travail. Ainsi, la création de six brigades pour la police mobile s'est révélée être la meilleure solution pour répondre aux besoins en fonction des possibili-

3.1.2 Répondants communaux

Depuis la mise en œuvre de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", les cadres issus des corps de police des communes du district fonctionnent comme répondants communaux, avec la mis-

tés actuelles. La création de ces six brigades permet en effet limiter le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les collaborateurs tout en assurant un niveau de sécurité aussi élevé que possible.



(fuite d'huile d'un camion à Crissier 1.07.08)

D'autre part, les officiers de l'Etat-major assument la responsabilité de répondant communal, afin de garder une relation aussi étroite que possible avec les autorités et les administrations de chacune des communes.

sion de faire remonter les informations et sollicitations tant en direction des communes que de l'Association, le Commandant ayant charge pour sa part de conserver la vue d'ensemble.

Commune	Répondant	Actions
Bussigny-près-Lausanne	Plt Moraz	<p>En tant que répondant communal de Bussigny, il a rendez-vous tous les lundis matins, avec la Municipale de police, pour faire le point.</p> <p>Il participe également à toutes les séances avec les chefs de service, les mercredis matins.</p> <p>Le répondant communal a suivi notamment divers dossiers en relation avec la signalisation et l'organisation de manifestations qui sont traitées en collaboration avec le bureau technique et le service culturel. La question des incivilités dans les préaux scolaires a également été un sujet de préoccupation et a fait l'objet d'importants travaux.</p>
Chavannes-près-Renens	Plt Bottali	<p>Le Plt Bottali a participé à 6 séances des chefs de service durant l'année 2008, lors desquelles plusieurs problèmes liés à la police ont été débattus, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les problèmes de jeunes dans le quartier de la Blancherie (drogue, dommages à la propriété, insécurité etc...). - Problèmes de stationnement dans le secteur du Café de Chavannes, où se trouve aussi le bâtiment de l'Administration communale. - Etude d'une zone 30 km/h. dans le quartier des Ramiers/Glycines/rue Centrale. - Des problèmes de stationnement sur l'avenue de la Gare, suite à la construction de deux bâtiments. - Ainsi que divers autres problèmes liés au domaine de la police.
Crissier	Cap Treboux	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2008, la fonction de répondant communal pour la commune de Crissier est assurée par le cap Treboux en lieu et place du plt Moraz, en charge de Bussigny-près-Lausanne.</p> <p>Le Cap Treboux participe aux séances hebdomadaires des chefs de service (mardi après-midi), de même qu'à une séance hebdomadaire avec la Municipale de police, en principe le lundi matin.</p> <p>Le répondant communal apporte également son soutien à la Présidente de la commission de police lors des audiences de cette dernière.</p>

Hormis les affaires courantes, le répondant communal a intégré le groupe de travail en charge de l'étude visant à l'introduction de zone(s) "macarons" sur le territoire communal.

Ecublens	Cap Treboux	<p>Ancien commissaire et chef du service de police, le cap Treboux a conservé sa position au sein du collège des chefs de service de la commune et participe aux séances hebdomadaires de ces derniers.</p> <p>Une séance hebdomadaire (en principe le mercredi) réunit également le répondant communal et le Directeur de police.</p> <p>Durant cette année 2008, le répondant communal a traité et veillé au bon suivi des différents dossiers soumis à la Municipalité et en relation avec le service de police (circulation, police administrative, budget), ceci avec la collaboration à plusieurs reprises des services communaux.</p>
Prilly	Cap Jaunin	<p>Le répondant communal de Prilly rencontre régulièrement, le lundi matin, le Directeur de police pour parler d'affaires courantes ou de dossiers soumis à l'Autorité et prend part, les mardis aux séances des chefs de service.</p> <p>Durant l'année 2008, il a notamment été traité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du règlement communal sur l'exercice des activités économiques ; - du règlement et des prescriptions sur les facilités de stationnement pour les résidents et ayants droit ; - du remplacement de l'armoire de commande des feux du carrefour « Bobst » ; - de la désaffectation d'un secteur du cimetière communal ; - du déménagement du poste de ville ; - du remplacement des infrastructures de l'appareil de surveillance du trafic ; - de la campagne de marquage routier - de la pose de signaux.
Renens	Maj Séchaud	<p>Dans le courant de l'année 2008, le répondant communal a participé à 60 séances, rédigé 11 propositions de décisions municipales, offert ses services à la CUM (Commission urbanisme et mobilité), participé entre autres à la mise en œuvre des tra-</p>

		voux de la parcelle Bellevue, à la finalisation du carrefour du Léman, et à la préparation des travaux sur la place du Marché.
St-Sulpice	Plt Bottali	Depuis le début de l'année 2008, le Plt Bottali a participé à 3 séances en compagnie des Municipaux, plus particulièrement lors du changement effectué entre les Municipaux de police, Monsieur Demont (sortant) et Monsieur de Rham, (nouveau). Le travail s'est plus spécialement porté sur les éventuelles modifications des locaux du poste de police, les problèmes de stationnement à la plage du Laviau durant la période estivale, ainsi que les divers petits problèmes en relation avec des affaires de police.
Villars-Ste-Croix	Cap Jaunin	Pour Villars-Ste-Croix, le répondant communal a donné suite à chaque sollicitation provenant de la Municipalité ou du greffe. Il a notamment été question de contrôles de vitesse, d'aménagements routiers et de zones de stationnement.

3.2 Evénements spéciaux

3.2.1 Euro 2008

Pour la bonne marche de cet évènement, la Police de l'Ouest lausannois (POL) a œuvré au profit des différents sites de "public viewing" et entretenu d'étroites relations avec la Police cantonale vaudoise (PCV) et la Police municipale de Lausanne.

Dès le mois de janvier 2008, un groupe de travail (GT Euro 08) a été mis sur pied. Composé du Commandant, de son adjoint, d'un chef de chaque division, d'un collaborateur de la Police du commerce ainsi que d'un policier de la division Prévention & Partenariats, ce groupe de travail a pris toutes les dispositions nécessaires et a œuvré à la planification d'un engagement en relation avec l'évènement.

La division Police mobile a assuré le "socle sécuritaire" et a géré les différents évènements en relation avec l'EUROFOOT 2008. Elle a mis en place un poste de commandement (PCO) avec tous les éléments nécessaires en cas de crise ou d'évènement majeur.

Par le truchement de la brigade de réserve, les brigades d'intervention ont été renforcées de 3 à 6 hommes les soirs de compétition. Elles ont géré la problématique des défilés de véhicules et regroupements de personnes et ont exercé une surveillance sur les ponts surplombant l'autoroute lors du passage de l'équipe du Portugal.

A quelques reprises, cette division a également prêté main-forte à la police municipale de Nyon par la présence d'un agent sur un des sites nyonnais.



La division Police administrative, en particulier la subdivision Signalisation, s'est chargée de répondre aux diverses demandes émanant des organisateurs par la mise à disposition de signalisation et par la pose de panneaux d'indication. Un véhicule, équipé de matériel de signalisation, était à disposition des brigades d'intervention à Renens. La police du commerce a exercé une surveillance en relation avec la législation réglant les activités commerciales.



Quant à la subdivision Prévention & Partenariats, elle a mis à disposition de la PCV trois hommes destinés à la mission de "spotter" (surveillance des groupes de supporters "à risques"). Engagés depuis le 26 mai, ces trois collaborateurs ont réintégré nos rangs le 16 juin 2008. Depuis, ils ont continué à œuvrer dans cette même fonction sur les trois sites du district.

Un contact permanent avec les organisateurs des projections publiques a été mis en place afin d'affiner certains détails en relation avec la sécurité, le sanitaire et la prévention sous différentes formes. De bonnes relations ont également été entretenues avec les responsables des centres culturels et les directeurs des grands hôtels de la région.

De plus, des officiers de service, durant leur semaine de permanence, étaient présents sur le district durant les soirées jugées "à risques élevés".

Les organisateurs des sites de "public viewing" ont enregistré les fréquentations suivantes :

Site	Fréquentation par soir	Fréquentation totale
ECOFOOT – CIGM	20 à 1'100 personnes	9'800 personnes
FC Crissier	30 à 500 personnes	8'000 personnes
FC Prilly	20 à 600 personnes	5'600 personnes

A l'exception de petits cas de blessures sans gravité et quelques échauffourées sans grande incidence, l'intervention en force sur ces lieux n'a jamais été nécessaire.

Les sites du FC Crissier et du FC Prilly ont remporté un vif succès. Repas de soutien, matches de gala, concerts, disco, soirées à thème et feux d'artifice ont agrémenté leurs programmes, dans un esprit festif et convivial.

En conclusion, nous pouvons relever avec satisfaction que la Police de l'Ouest lausannois, par les différentes actions mises

en place, a œuvré en totale adéquation avec cette compétition.

Dans le même sens, le constat extrêmement rapide que le risque était moins important que prévu a permis de diminuer le dimensionnement du dispositif de sécurité à un niveau nettement inférieur à ce qui avait été imaginé. Cette décision a permis de limiter le nombre d'heures supplémentaires effectuées dans le contexte de cette manifestation et a permis d'éviter les problèmes rencontrés par d'autres corps de police en vue de la compensation de ces heures supplémentaires.

3.2.2 Approche par compétences - collaboration avec l'Académie de Savatan



(interpellation d'un jeune dans le centre de jeunesse de Prilly)

Par le biais d'exercices spécifiques, les aspirants de police ont été appelés à intervenir dans des conditions réelles et en milieu urbain avec la collaboration d'acteurs, afin de leur permettre de se rapprocher le plus possible de la réalité.

Les aspirants ont ainsi dû se débrouiller dans des situations aussi complexes que celles consistant à interpellier un adolescent dans un centre de jeunesse, à annoncer le décès d'un époux à sa femme sur son lieu de travail ou encore à gérer un conflit au sein d'un couple dans un appartement.

Tous ces exercices complètent la formation technique des policiers et leur don-

Durant la semaine du 10 au 14 novembre 2008, l'Académie de police de Savatan a organisé le module "Approche par compétences" à Crissier.

nent des bases leur permettant d'être toujours plus adéquats dans des situations où l'empathie et la capacité à entrer en relation avec autrui sont décisives.

Ils termineront leur formation à fin février 2009.

Cet événement particulier a nécessité la mise sur pied d'une conférence de presse où ont été conviés outre la presse, le Comité de Direction, le Syndic de Crissier ainsi que le Président du Conseil intercommunal. De plus, une information a été transmise aux Municipalités et au Conseil intercommunal par le biais de la lettre d'information.

3.2.3 Accidents et incidents

En date du 15 mai, un policier de l'Association circulant sur la route de Cossonay à la hauteur de la limite communale entre Crissier et Renens a percuté frontalement la voiture d'une automobiliste circulant normalement en sens inverse.

Le policier conduisait en ayant enclenché les moyens permettant aux véhicules d'urgence de revendiquer la priorité dans la circulation, soit les feux bleus et la sirène. Alors qu'il remontait une file arrêtée, le conducteur a vu la voiture de la conductrice et a tenté une manœuvre

pour l'éviter. Le choc s'est révélé inévitable et violent.



L'automobiliste a subi un fort traumatisme de la cage thoracique occasionnant 3 mois d'arrêt de travail, le chef de patrouille a été grièvement blessé à une main et a dû rester lui aussi absent plusieurs mois, enfin le policier qui conduisait le véhicule n'a été que légèrement blessé.



Le 8 octobre, à 06h01, un citoyen de Renens signalait à la police la rupture d'une conduite d'eau à l'avenue de Longemalle à Renens. Les policiers se sont rendus sur les lieux et ont constaté les dégâts. Ils ont procédé à des vérifications et, alors que l'un des policiers quittait le véhicule, la route s'est effondrée sous les roues de la voiture.

Le policier au volant est parvenu à se dégager malgré la pression de l'eau qui montait. Un pompier du Service de défense contre l'incendie et de secours de Renens dépêché sur les lieux est tombé également dans le trou creusé par l'eau mais est parvenu à en sortir sans encombre.

Un autre policier a été blessé et a dû subir une absence de longue durée suite à la résistance manifestée par une personne interpellée.

3.3 Prévention et partenariats

3.3.1 Mise en œuvre de la subdivision

La division Partenariats & Logistique est dirigée par le Cap Jaunin. Elle intègre la subdivision Prévention & Partenariats, basée à Chavannes-près-Renens, au sein de laquelle sont actifs quatre policiers. Deux adjudants assument la fonction de responsable, l'un de la prévention et l'autre de la partie renseignements et recherche de partenariats.

Très rapidement, il est apparu qu'il manquait un espace pour accueillir des parents, jeunes victimes, ou toute personne souhaitant s'exprimer dans la confidentialité.

Des démarches auprès de la commune de Chavannes ont été entreprises et ont abouti à la mise à disposition d'un bureau supplémentaire. L'occupation de cette surface explique l'augmentation des coûts de loyers payés à la commune de Chavannes-près-Renens.

Parallèlement, les responsables de cette subdivision ont commencé à prendre de nombreux contacts afin de se faire connaître auprès des commerçants, travailleurs sociaux de proximité, animateurs sociaux, délégués jeunesse, organismes de prévention, responsables sécurité de grands établissements et des directions des écoles.

Il a été procédé aux repérages et à l'analyse de différents lieux à risques afin de déterminer l'opportunité d'actions préventives.

Durant les premiers mois de l'année 2008, seuls le chef de la division et les deux responsables des secteurs prévention et partenariats ont été affectés à leur poste. Il s'agissait dans un premier temps de planifier les actions de prévention et d'organiser la subdivision avant de pouvoir conceptualiser plus directement les actions de prévention.

Ainsi, le secteur partenariats a pour tâche principale de procéder à de la récolte de renseignements et à la prise de contact avec toutes sortes de milieux, de façon à faciliter l'action en réseau de la police auprès de la population et des groupes-cibles qui la composent.

Dans le même temps, le secteur prévention conceptualise, élabore et participe à des actions centrées sur des groupes de population et propose des campagnes de prévention de toute nature.

Dès le mois de mai, les effectifs de la subdivision ont été complétés et cinq collaborateurs travaillent désormais auprès de la subdivision, soit deux responsables et trois policiers.

Il faut noter, au passage, que la majeure partie du travail effectué dans le cadre de la préparation des opérations de police liées à l'Euro l'a été par les policiers affectés à cette subdivision.



(Prévention "lumière" 27.11.08)

3.3.2 Actions de prévention

Diverses actions préventives essentiellement des actions de terrain, basées sur le relationnel, ont été menées tout au long de l'année. Il s'agit en particulier:

- des surveillances préventives, au sujet des incivilités, dommages à la propriété et consommation de stupéfiants (dans les centres commerciaux, les piscines communales, les places de jeux, les gares, les transports publics);
- des actions en relation avec la consommation d'alcool par les mineurs notamment lors du carnaval de Bussigny, Balélec, les bals de fin d'année liés aux promotions;
- des campagnes dans le domaine de la circulation, par le biais de contrôles routiers, sur les sujets suivants : "Portable en mains", pour lutter contre l'utilisation d'un téléphone mobile en conduisant;
- "Action lumières", il s'agissait de donner la possibilité aux utilisateurs de deux-roues d'acquies, à un prix attractif, un dispositif d'éclairage, ceci en partenariat avec PRO VELO;
- "Visibilité=Sécurité", afin de sensibiliser les écoliers et les cyclistes sur le fait d'être visibles;
- des opérations au sujet de comportements suspects à proximité des écoles;
- des actions préventives en partenariat avec les directions des écoles, lors de bagarres entre élèves ou collègues;
- des analyses du risque lors d'évènements exceptionnels ou particuliers (Euro 08, matchs du LHC, carnaval de Bussigny);



(Prévention dans les centres commerciaux 17.12.08)

- de l'engagement durant l'Euro 08 de trois "spotters" (personne spécialisée dans l'analyse du comportement des supporters et la recherche de renseignements);

- de la première conciliation extrajudiciaire qui a été signée à Bussigny-près-Lausanne. Il s'agit d'un accord entre la Municipalité représentant la commune lésée et l'auteur mineur d'un dommage accompagné de ses parents, en vue d'obtenir une réparation en nature (travaux au service de la collectivité). Les avantages certains qui en découlent sont la rapidité dans le traitement de l'événement, une mesure éducative personnalisée, un entretien avec l'auteur et les parents;

- de la tenue d'un stand, en fin d'année, dans les centres commerciaux, sur le thème de la prévention des vols et la consommation d'alcool.

3.3.3 Rentrée scolaire

Planifiée et mise en place pour les quinze premiers jours de la rentrée scolaire, l'action de la police a consisté à assurer une présence visible aux entrées et sorties d'écoles, sensibiliser les parents et les élèves sur le comportement adéquat à avoir (stationnement, port de la ceinture de sécurité, déplacements pour de courts trajets, traversée de la route).

Durant cette campagne, l'ensemble du personnel policier a été mis à contribution.

Dès mi-septembre, les cours d'éducation routière ont débuté auprès des 3'700 élèves, répartis dans les 192 classes du CIN et du CYP1 des 8 communes.

Pour les plus petits, des exercices pratiques de traversée de la route ont été dispensés. Chaque enfant de première année enfantine s'est vu remettre un sautoir de sécurité. Quant aux élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire, ils ont été sensibilisés sur les déplacements à vélo et les dangers de la circulation.



(Rentrée scolaire 08.08)

3.3.4 Contacts entrepris

Les premiers contacts entrepris se sont révélés très positifs et enrichissants. Ils se sont multipliés et diversifiés durant l'année 2008.



(Contact avec M. Vacheron, directeur du Collège intercommunal de la Planta, Chavannes-près-Renens)

Au chapitre des interlocuteurs privilégiés, les directeurs des écoles, les gérants des centres commerciaux, les concierges d'école figurent en bonne place.

Les organismes de lutte contre l'alcoolisme (FVA, Croix bleue), différents responsables de sécurité (d'établissements hospitaliers, CFF), des chefs de service communaux des secteurs environnement, maintenance, travaux, voirie, mais encore des directeurs d'hôtel et des dirigeants de centres culturels de communautés étrangères constituent également des relais importants.

3.4 Finances



(application Citizen)

3.4.1 Mise en place du système comptable

L'Association a veillé à ce que toutes les activités et opérations qui engendrent des opérations financières et comptables soient centralisées à Renens à partir du 1^{er} janvier 2008.

Cela a également impliqué l'ouverture d'un compte CCP, d'un compte bancaire auprès de la BCV et la centralisation en fin de mois des 7 caisses de poste en une caisse principale à Renens. Il a aussi fallu faire l'acquisition d'un programme de gestion des salaires afin d'être autonome dans la procédure de versement et d'in-

tégration comptable des traitements du personnel.

L'achat dudit programme auprès de la maison "Info Service SA" à Renens a nécessité un gros travail de paramétrage que le personnel des Ressources Humaines et du groupe Finances-Formation a effectué avec la collaboration d'un spécialiste de la maison précitée.

Les premiers salaires versés au nom de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" l'ont été le 25 juillet 2008.

3.4.2 Organisation du travail avec le prestataire Renens

Le Service des finances de la commune de Renens a offert ses prestations à l'Association dans les domaines suivants :

- budgétaire (saisie des montants dans le plan comptable, remarques et préambules exceptés)
- bouclage (analyses internes, contrôle des garanties d'amendes exceptés)
- caisse principale (contrôle des écritures passées)
- trafics postal et bancaire (identification des encaissements exceptés)
- débiteurs, suivi des factures et contentieux (saisie des factures, mise sous pli, classement, contentieux des amendes exceptés)
- créanciers, enregistrement des factures dans le programme "Citizen créanciers" (contrôle et imputations exceptés).

Dans ce domaine, une convention de prestations a été signée entre la commune de Renens et l'Association, aux termes de laquelle les prestations des deux entités au profit l'une de l'autre font l'objet de paiements réciproques.

3.4.3 Travaux dans le bâtiment

La centralisation du personnel policier affecté à la police mobile notamment a nécessité la transformation de certains locaux du bâtiment de la rue de Lausanne 35 à Renens.

Le déplacement des archives et dossiers de la police de Renens du sous-sol au grenier du bâtiment a été nécessaire afin de réaliser un vestiaire supplémentaire. La création de 2 box de maintien supplémentaires ainsi que le déplacement de l'infirmier ont également dû être entrepris.

La centrale d'engagement ainsi que les locaux occupés par les policiers (chefs / sous-chefs de brigade / policiers d'intervention et assistants de police) ont été entièrement refaits (sol, peinture, plafond et luminaires) avec une participation financière du propriétaire du bâtiment.

Certains petits aménagements ont également été entrepris dans les bureaux situés à Prilly et Chavannes-près-Renens.

3.5 Formation

3.5.1 Apprentis

La Police de l'Ouest forme deux apprenties employées de commerce, voie élargie, dont l'une se trouve en 1^{ère} année et la seconde en 2^{ème} année. Afin de diversifier et compléter sa formation, cette dernière a effectué un stage de 3 mois au service des finances de la commune de Renens durant l'automne 2008. En échange, l'apprentie du service des Finances sera accueillie en stage au printemps 2009 à notre secrétariat de police.

Au mois de décembre 2008, une séance de travail a réuni les différents formateurs des communes de Bussigny-près-

Lausanne, Ecublens, Prilly, Renens et de la POL. Cette réunion a eu pour but de mettre en place et d'uniformiser des échanges de stages entre les apprentis de la Police de l'Ouest et ceux des administrations. La Préfecture de l'Ouest lausannoise a également été approchée et pourra entrer en matière sur un échange de stage dès la période 2010-2011.

La formatrice des apprentis officie en tant qu'experte aux examens des Unités de Formation (UF) au Centre d'éducation permanente (CEP) depuis 2008.



(Formation sur les reptiles au Vivarium de Lausanne 25.11.08)

3.5.2 Formation de base

La formation de base des aspirants arrivant dans notre corps de police au terme de leur formation à l'EA de Savatan se décompose de la manière suivante :

- 500 h d'intervention policière (informatique-procédure pénale-usage de l'arme-rédaction de rapports-médecine légale-Droit sur la circulation routière-plaintes pénales-technique d'observation-tir, sécurité personnelle, approche par compétences etc..)

- 102 h branches générales (français-connaissances générales-sport-géographie-techniques policières etc)

- 50 h éthique et droits de l'homme

- 48 h particularismes (connaissances règlement communaux, programme informatique de l'employeur, connaissance des rues, etc..)

- 34 h diverses visites (IUML-Fondation du Levant, etc..).

3.5.3 Formation complémentaire des policiers colloqués en catégorie II RLVCR

Dans un premier temps, le canton n'a pas octroyé la collocation IV à l'ensemble des corps de polices de l'Association. Ce n'est que le 1er mars 2008 que ladite collocation a été étendue à toutes les communes de l'Association, respectivement à leur police et aux policiers.

Les collaborateurs qui n'avaient pas les compétences liées à ladite collocation ont pu bénéficier de stages de 4 jours par personne au groupe-accidents de la police de Lausanne et de cours sur la législation routière avec ses mises à jour dispensés par la police de Lausanne.

Ils ont également pu compter sur un soutien et une aide accrues de la part des policiers rennais et prendre connaissance des différents ordres de service et communications de service émanant tant de la police cantonale que de l'ancien corps de police de Renens.

Le nombre d'heures de perfectionnement dans le cadre des brigades et du travail quotidien n'est pas mesurable. Par contre, celui des formations spécialement mises en place au profit des collaborateurs s'élève à 390 heures pour l'ensemble de l'année.

En comptant un intervenant et trois policiers qui participent à ces formations, cela représente un total de 1560 heures

de formation pour la mise à niveau du personnel pour la seule année 2008.

3.5.4 Formation continue dans le domaine relationnel

"Savoir exploiter ses ressources pour vivre en harmonie !". Cette approche relationnelle tant envers son employeur, le public/interlocuteur que soi-même a été développée par M. Michel Pralong, ancien officier de police, diplômé en communication, relations publiques et gestion de conflits. Elle a été proposée à l'ensemble

du personnel de la commune de Renens dès 2006.

En 2008, cette formation de 3 jours a été ouverte au personnel policier venant de l'Ouest lausannois. Ce sont donc 23 policiers qui ont suivi ce cours dont les objectifs sont :

- savoir se positionner dans le monde du travail
- favoriser un développement personnel harmonieux qui engendre une communication de qualité et positive
- apprendre à vivre harmonieusement les situations stressantes, difficiles et déstabilisantes
- oser concilier la notion du plaisir et celle de l'efficacité tant professionnelle que privée.

Ce cours donne les outils nécessaires au personnel afin qu'il prenne conscience de ses valeurs personnelles et de son quotient émotionnel. Il permet d'acquérir des techniques immédiatement applicables dans la gestion des situations contraignantes et d'apprendre à repérer les gens

"difficiles". Il permet également de savoir instantanément transformer un conflit en situation constructive et ainsi, rétablir une situation "gagnant – gagnant". Enfin, il permet d'augmenter son sens des responsabilités.

3.5.5 Formation continue dans le domaine professionnel

Tout au long de l'année, les policiers ont bénéficié de divers cours de formation continue soit au sein même des brigades ou à l'interne du corps (tir, bâton tactique, self-défense, TTI, OTR, JEP & Graphite, lois, procédures diverses).

Ils ont aussi participé à des cours extra-muros (perfectionnement pour l'utilisation du logiciel Epsipol, approche et connais-

sance de reptiles, violences domestiques, cours de conduite voiture & moto, cours d'officiers et de sous-officiers supérieurs, sécurité intérieure, cours pour spécialistes en matière de circulation et d'environnement, cours sur le transport de matières dangereuses, cours pour devenir moniteur de tir ou de bâton tactique).

3.5.6 Statistiques

Formation au sein des brigades :

- 1000 h de formation JEP & Graphite
- 380 h d'entraînement au bâton tactique et de self-défense
- 200 h de TTI (Toutes tactiques d'intervention)
- 700 h de tir
- 80 h d'OTR (ordonnance réglant la durée du travail et du repos des conducteurs)

- 500 h de formations diverses au sein des brigades (connaissance de lois, ordres de service, communications de service, procédures diverses)

Formation extra-muros :

- 2'160 h journées de cours divers
- 552 h "Savoir exploiter ses ressources pour vivre en harmonie"
- 640 h d'entraînement de tir 4^{ème} génération

Au total, la pluparts des collaborateurs de l'Association ont bénéficié, pour chacun d'entre eux, d'au moins 100 heures de

formation, soit environ 5% de leur temps de travail.



(Formation tir à Moudon 10.10.08)

3.6 Ressources humaines

3.6.1 Engagement des responsables et mise en œuvre de la structure

Conséquence de la décision du Comité de Direction de gérer les Ressources humaines à l'interne de l'Association, l'Etat-major a dû rechercher des compétences spécialisées en la matière. La personne en question devait notamment être apte à reprendre la responsabilité de l'entier de cette prestation, après les travaux de mise en place d'un nouveau système salarial et de tous les outils nécessaires à la gestion des ressources humaines de l'Association.

Le 22 novembre, le Comité de Direction a décidé d'engager Mme Nathalie Chevalley en contrat à durée déterminée à 50%. Cette personne, enceinte au moment de son engagement, souhaitait pouvoir trouver un travail transitoire en vue de prendre un nouvel emploi après la naissance de son enfant, si possible dans la structure au sein de laquelle elle avait assumé son dernier emploi.

Mme Chevalley a été recrutée sans annonce d'offre d'emploi, mais par le biais de contacts auprès de spécialistes des ressources humaines de diverses entreprises.

Les travaux préparatoires ont permis d'avancer suffisamment dans l'élaboration des fonctions, du système salarial et de la mise en œuvre des outils informatiques adéquats. Cependant, pour poursuivre les travaux durant l'absence de Mme Chevalley, le Comité de Direction a engagé une seconde collaboratrice, disposant de compétences complémentaires à celles de Mme Chevalley.

Ainsi, le 3 mars 2008, Mme Stéfanie Biancianiello a débuté son activité à 50%, avec mission de mettre en œuvre le transfert du personnel dès le 1^{er} juillet 2008. Mme Biancianiello a été recrutée par le truchement d'une entreprise spécialisée dans le placement de spécialistes du domaine des ressources humaines.

Compte tenu de la situation particulière consistant à trouver, en urgence, des collaboratrices spécialisées et du fait que celles-ci ne disposaient pas d'une expérience professionnelle dans le domaine

public, le Commandant a piloté personnellement la mise en œuvre de la partie ressources humaines de façon particulièrement étroite, afin de tenir les délais impartis.

Un métier pour vous
Les Polices municipales vaudoises recherchent 
pour l'école de police qui débutera en mars 2010 à l'Académie du Chablais ses futur-e-s
aspirant-e-s policiers-ères




Nous vous offrons :

- une formation complète rémunérée d'une année
- un encadrement qui vous permet de développer et de mettre à profit vos compétences pour l'obtention du brevet fédéral

Votre profil :

- titulaire d'un CFC ou autres certificats jugés équivalents
- nationalité suisse ou en voie de naturalisation
- âgé de 20 à 32 ans, environ
- taille minimum : pour les hommes 170 cm, pour les femmes 160 cm
- bonne condition physique
- jour d'une excellente réputation
- bonne résistance au stress
- bonnes capacités relationnelles
- aisance rédactionnelle
- titulaire du permis de conduire voiture (cat. B)

Intéressé-e ? Alors n'hésitez pas ...
Envoyez votre bulletin d'inscription (que vous pouvez télécharger sur : www.acpmv.ch) sans tarder à l'adresse du Corps de votre choix

Police municipale de Morges
Rue Docteur-Yersin 1 - 1110 Morges
Renseignements : Commandant Philippe Desarzens
tél. 021 804 19 20 - e-mail : police@morges.ch
www.morges.ch/police

Police municipale de Nyon
Place du Château 10 - 1260 Nyon 1
Renseignements : Commissaire Philippe Seiler
tél. : 022 361 16 21 - e-mail : philippe.seiler@nyon.ch

Police de l'Ouest
Case postale 201 - 1020 Renens
Renseignements : adj Chappuis - tél. 021 632 76 11
e-mail : jacques-andre.chappuis@polouest.ch

Police Riviera
Rue du Simplon 38 - CP - 1800 Vevey
Renseignements : Capitaine Ruben Melkian
tél. 021 966 63 00 - e-mail : info@police-riviera.ch
www.police-riviera.ch

Police municipale d'Yverdon-les-Bains
Rue du Valentin 12 - 1400 Yverdon-les-Bains
Renseignements : Commandant Serge Richoz
tél. 024 423 66 14 - e-mail : serge.richoz@yverdon-les-bains.ch

Police de Lausanne
Formation professionnelle
A l'att. de l'adj. Francis Favrod
Rue Saint-Martin 33 / CP 5354
1002 Lausanne
Tous les postes de l'Administration communale ont ouvert tant aux hommes qu'aux femmes selon la politique de promotion de l'égalité pour initiée par la Ville de Lausanne.
www.lausanne.ch/police

Vous aimez le contact avec la population, être au cœur des événements dans une ville multiculturelle en constante évolution, contribuer activement à la bonne marche de notre société et inspirer un sentiment de sécurité à la population, alors rejoignez
notre corps de police
constitué de près de 600 hommes et femmes, policiers, assistants de police et collaborateurs civils.

3.6.2 Définition des fonctions

Chaque fonction de l'Association fait l'objet d'un descriptif de poste et d'une classification dans l'échelle des salaires. Cette classification prend en compte les caractéristiques du poste, le niveau d'exigences requis et le marché du travail.

Elle permet de trouver le juste salaire et la juste quote-part d'indemnités pour inconvénients de fonction, et ce pour tous les collaborateurs de l'Association.

Au lieu d'une échelle colloquant les fonctions dans des classes de faible amplitude, méthode traditionnelle, l'Association veut pouvoir garantir à chaque collaborateur une évolution de carrière dans la durée sur la base de 25 classes salariales.

Un policier peut donc effectuer toute sa carrière comme policier sans prendre de

responsabilités hiérarchiques et conserver une possibilité de progression salariale sur une très grande partie de sa carrière.

En parallèle, les collaborateurs qui en ont les qualités, souhaitent s'investir et qui sont choisis pour devenir des responsables auront la possibilité de changer de catégorie professionnelle et de s'ouvrir à de nouvelles ambitions.

Dans ce système, les grands axes sont définis et tiennent compte des niveaux de formation et de responsabilité liés à chacune des fonctions.

Cinq grandes catégories ou classes de fonctions sont ainsi créées, allant de l'absence de formation à celle de gestionnaire de l'Association. Ces cinq catégories permettent de classer les 28 fonctions de l'Association.

Ainsi près de 80% des collaborateurs occupent des fonctions qui sont colloquées, à la base, dans des classes salariales correspondant à des niveaux de qualification standards.

Les fonctions d'encadrement de premier niveau (classe C) regroupent un peu plus

de 10% des collaborateurs avant analyse des situations individuelles.

Enfin sept fonctions de cadres ou de spécialistes regroupent les huit personnes appelées à gérer le fonctionnement de l'Association. Cette proportion est inférieure à 7% de l'ensemble des collaborateurs.

Classe	Description	Nombre de fonctions	Nombre de coll.
A	sans formation préalable particulière	1	9
B	CFC et/ou brevet fédéral de policier	14	88
C	CFC plus formation complémentaire (HES, ISP)	6	13
D	formation professionnelle ou complémentaire	5	6
E	formation supérieure 1 ^{er} niveau, licence universitaire, formation complémentaire	2	2
	Total	28	118

3.6.3 Elaboration et mise en œuvre du système salarial

Pour estimer les compétences et aptitudes des collaborateurs, il convient, dans un premier temps, de déterminer les valeurs prises en considération dans cette évaluation. La notion de valeur est

conçue sur le plan philosophique, c'est-à-dire les éléments auxquels fait référence l'Association dans les relations qu'elle entretient avec ses employés.

Ces valeurs sont:

- a. Ancienneté, expérience dans la fonction
- b. Fidélité à l'employeur
- c. Formation et formation continue
- d. Age

Pour chacune des valeurs prises en considération, il s'agit de déterminer un nombre de points. Une fois les points attribués, le total des points est additionné. Une échelle permet ensuite de déterminer le nombre de points nécessaires en vue de l'attribution d'annuités aux collaborateurs. La question des performances passées est extrêmement difficile à prendre en considération. Aucun indicateur objectif ne permet de mesurer ou de valoriser les performances des collaborateurs, rai-

son pour laquelle les performances passées ne sont pas prises en considération.

La transformation en points, accompagnée d'une démarche complémentaire visant à considérer les responsabilités assumées par certains collaborateurs dans le cadre des communes, a permis, au terme d'un processus qui a débuté par la récolte des informations pertinentes, de proposer un système cohérent.

Une fois celui-ci adopté par le Comité de Direction, une séance d'information a été organisée, le 4 juin 2008. Elle a permis à chacun des collaborateurs de bénéficier d'une information détaillée. Le 5 juin, les contrats ont été envoyés aux collaborateurs. Durant le mois de juin, les collaborateurs ont pu faire part de leurs remarques ou des erreurs constatées.

Au terme de l'élaboration du système, il est apparu que 67 collaborateurs bénéficient d'une amélioration de leur situation salariale, alors que 51 voient leur salaires maintenus en l'état. En proportion, 57% des collaborateurs bénéficient d'une amélioration, alors que 43% sont en droits acquis.



(Cérémonie d'assermentation 16.04.08)

Quant aux impacts ultérieurs de cette méthode de valorisation du personnel, ils sont les suivants : en 2009, 18 collaborateurs actuellement en droits acquis verront leur progression salariale reprendre. Cela signifie que, dès le 1^{er} janvier 2009, 72% des collaborateurs verront leur situation salariale s'améliorer.

Durant le mois de juin, le Commandant et son remplaçant ont reçu 31 collaborateurs et rectifié 21 contrats de travail qui contenaient des erreurs ou étaient basés

sur des données incomplètes. Le Comité de Direction a reçu 2 collaborateurs, sans modifier les contrats de travail. Une collaboratrice a donné sa démission pour rejoindre un autre corps de police. Un collaborateur a refusé son transfert pour des motifs personnels et dans le but d'être licencié par la commune. Il l'a été, son poste étant supprimé.

Le bilan global qui peut être tiré de ce processus est très satisfaisant.

3.6.4 Conventions de transfert

Afin de simplifier les procédures de transfert et pour éviter un processus complexe soit de licenciement et de nouvel engagement, soit de démission et de nouvel engagement, deux systèmes qui peuvent être relativement douloureux pour les collaborateurs, le Comité de Direction a

accepté la proposition de considérer que les collaborateurs soient simplement transférés au sein de l'Association. Pour que cette démarche soit possible, une convention devait être signée par chacune des communes employant des collaborateurs transférés et par l'Association.

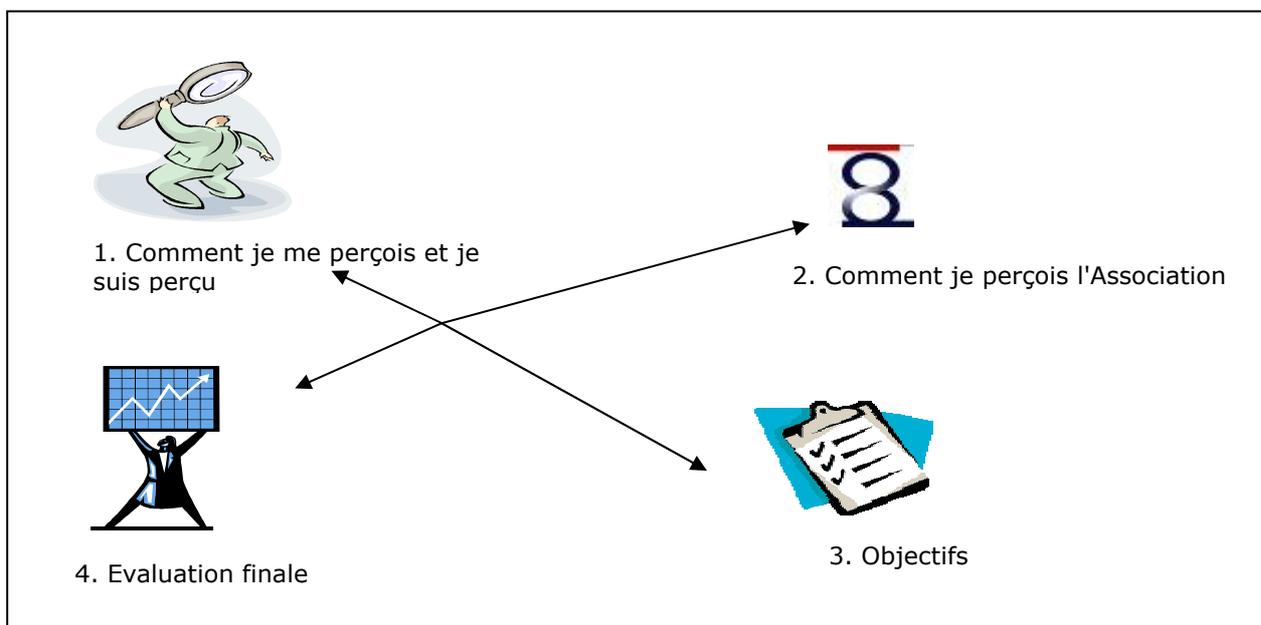
Au travers de ces conventions avec les différentes communes, l'Association s'est engagée à:

- Conserver et offrir aux collaborateurs des postes de travail équivalents à ceux qu'ils occupaient au sein des communes;
- Sauvegarder les conditions de travail (notamment le salaire et l'ancienneté) octroyées par les communes;
- Etablir des descriptions de postes et de fonctions pour l'ensemble des tâches de l'Association;
- Unifier le temps de travail;
- Adapter les grades qui généreraient une disparité au sein du corps de police, organisé militairement;
- Elaborer le Règlement du Personnel en partenariat avec une commission du personnel, composée de représentants du personnel policier et civil provenant de toutes les administrations qui ont intégré l'Association.

Une fois la convention acceptée par la commune, elle a été transmise à chaque collaborateur concerné, comme annexe à son contrat de travail, afin de lui permettre de connaître avec toute la précision nécessaire les modalités de son transfert.

Toutes les communes ont accepté cette façon de faire et ont signé les conventions de transfert. Aucun collaborateur n'a fait état d'une quelconque insatisfaction par rapport à ce processus.

3.6.5 Evaluation des collaborateurs



(méthodologie retenue pour les évaluations)

Conformément au Règlement du Personnel, la réévaluation des salaires se fonde en partie sur une évaluation périodique

faite avec les collaborateurs (la moitié de l'annuité étant liée à l'expérience, l'autre moitié dépendant de ladite évaluation). Chaque collaborateur, à l'exception du personnel en formation et des collabora-

teurs au bénéfice de contrats à durée déterminée, fait l'objet d'une évaluation.

Le système d'évaluation des performances mis en place permet au collaborateur de s'évaluer lui-même, ensuite de quoi il est évalué par son supérieur hiérarchique. L'évaluation finale est attribuée lors d'une séance de synthèse réunissant tous les évaluateurs, soit l'entier des officiers, les chefs de brigade et les responsables de division.

3.6.6 Gestion du temps de travail

- En 2006, la commune de Renens a fait l'acquisition d'un système de gestion du temps de présence pour le personnel auprès de la maison Niklas et fils S.A. à Lausanne. Ce programme, du nom de "TimeAs", a subi un développement particulier pour le dicastère police en raison des horaires irréguliers et du calcul des vacances en heures. Un développement a également été nécessaire afin de permettre le calcul d'un temps de travail dû annuel pour le personnel en brigade.

- Du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, la commune de Renens a consenti à laisser travailler l'Association avec "TimeAs", sur la même plateforme, pour le personnel de police mobile.

- Dès le 01.07.2008, une sous-société dans "TimeAs" a été créée afin de permettre à l'ensemble du personnel de l'Association d'y être introduit sans avoir à acheter de licences. Toutefois, cette si-

3.6.7 Mouvements de personnel

Au 1^{er} juillet 2008, soit à la date du transfert du personnel des communes au sein de l'Association, le nombre de collabora-

teurs transférés s'élevait à 116 collaborateurs, dont:

- 72 collaborateurs rattachés à la division police
- 24 collaborateurs rattachés à la police administrative
- 20 collaborateurs rattachés à la Direction et à l'Association

Parmi ces 116 collaborateurs, on dénombre 3 collaborateurs en formation (1 aspirant policier et 2 apprenties).

Le climat dans lequel a eu lieu la séance de synthèse lors cette première "mouture" s'est révélé extrêmement positif et les décisions ont été prises par consensus, reflétant ainsi la vision commune des personnes présentes.

Au total, 72 collaborateurs ont rempli les exigences de leur poste, 30 les ont surpassées et 11 ne les ont pas atteintes.



(programme informatique TimeAs)

tuation devrait faire l'objet d'un réexamen pour 2009.

- Ce gestionnaire du temps permet à chacun d'introduire ses heures de présence, de consulter son solde d'heures (bonus-malus) ainsi que ses vacances. Pour les RH, il permet un contrôle précis des jours d'absence maladie/accident, du nombre d'heures passé chez le médecin et toute sorte d'autres statistiques.

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008, l'effectif a subi les fluctuations suivantes:

- 17 engagements, dont 1 apprentie de 1^{ère} année
- 10 départs, dont 2 collaborateurs qui ont quitté leur commune sans être transférés au sein de l'Association

3.6.8 Accidents et maladies

Au total, 878 jours maladie et 232 jours accidents ont été recensés pour l'année 2008.

Sur les 12 accidents survenus entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 décembre 2008, 9 étaient d'ordre professionnel et 3 seulement d'ordre non professionnel. En outre, quelques cas d'accidents antérieurs au 01.07.2008 ont été repris des communes, notamment un cas de longue durée.

Sur les quatre cas maladie de longue durée survenus courant 2008, deux concernaient des grossesses; un troisième rele-

vait à la fois de l'accident et de la maladie, et s'est soldé par un aménagement de poste; le quatrième et dernier cas est toujours en cours.

Sur quatre cas accidents de longue durée, deux ont impliqué des collaborateurs de la police mobile dans l'exercice de leur fonction. Les deux autres concernent des rechutes suite à des accidents professionnels antérieurs à 2008.

Un collaborateur de l'Association est rentier AI. Il est employé à mi-temps.

3.7 Communication externe et interne

3.7.1 Site internet

Le 26 février 2008, le Comité internet & extranet, comprenant des membres de l'Etat-major, des différentes divisions et du personnel administratif, s'est réuni pour la première fois afin de mettre en place le site internet de la POL dans un premier temps. Une entreprise a été mandatée afin de créer le squelette du site internet. Les membres du Comité ont par la suite développé le site et complété les différentes rubriques.

Ainsi, le 17 avril 2008, l'adresse www.polouest.ch a été mise en ligne et les premiers visiteurs ont commencé à affluer. Le site est régulièrement mis à jour par le Comité et permet à la population d'obtenir de nombreuses informations ou formulaires par quelques clics.

De nombreux reportages sur les différents événements qui ont eu lieu en relation avec la POL ont été mis en ligne. Des sujets aussi différents que la formation, la prévention ou les manifestations ont été traités.

L'Association dispose d'un policier affecté à la division Prévention & Partenariats, grand amateur de photographie, et qui contribue grandement à la qualité graphique du rapport de gestion et du site.



(Journée "Oser tous les métiers" 13.11.08)

Des conseils de prévention à l'intention de la population ont également été mis en ligne et sont disponibles dès la première page du site.

La lettre d'information qui parvient régulièrement aux communes, à la presse et aux différents organes politiques, provient également du site internet.

3.7.2 Site extranet

A fin juillet 2008, les collaborateurs de la POL ont pu accéder au site extranet. Le terme extranet signifie que le serveur ne se trouve pas à la POL mais sous la protection d'une entreprise extérieure contrairement au terme intranet. Cet outil de communication a rapidement été adopté par les collaborateurs comme étant le moyen de transmettre des informations au sein de l'entreprise. En

moyenne, cinq nouvelles informations figurent chaque jour sur le site extranet.

Les membres du Comité de Direction ont également accès au site. Une rubrique spéciale a été créée à leur intention et par le biais de laquelle les ordres du jour, les procès-verbaux, décisions ou autres leur sont transmis. Cette rubrique n'est pas accessible au personnel de la POL.



3.7.3 Relations avec les médias

Au cours de l'année, de nombreux articles de la POL sont parus dans les différents journaux communaux. Ils ont permis d'informer la population sur ses activités

et les différentes actions de prévention. Les sujets ci-après ont été traités :

- La Police de l'Ouest lausannois : premier bilan
- Euro 08 : recommandations de la POL
- Stop à la violence domestique !
- Prévention & Partenariats : la subdivision de la POL à votre écoute
- Une priorité : la sécurité de vos enfants
- Protégez-vous contre les cambrioleurs du crépuscule!
- Les enfants en visite à la POL
- L'Académie de police de Savatan dans l'Ouest lausannois

Les Municipalités et les membres du Comité de Direction sont informés par le biais de rapports hebdomadaires des événements particuliers se déroulant dans l'Ouest lausannois.

3.7.4 Journée "Oser tous les métiers"

A l'occasion de la journée "Oser tous les métiers" du 13 novembre 2008, la police de l'Ouest lausannois a accueilli 19 enfants de collaborateurs pour une journée d'information sur les métiers de la police.

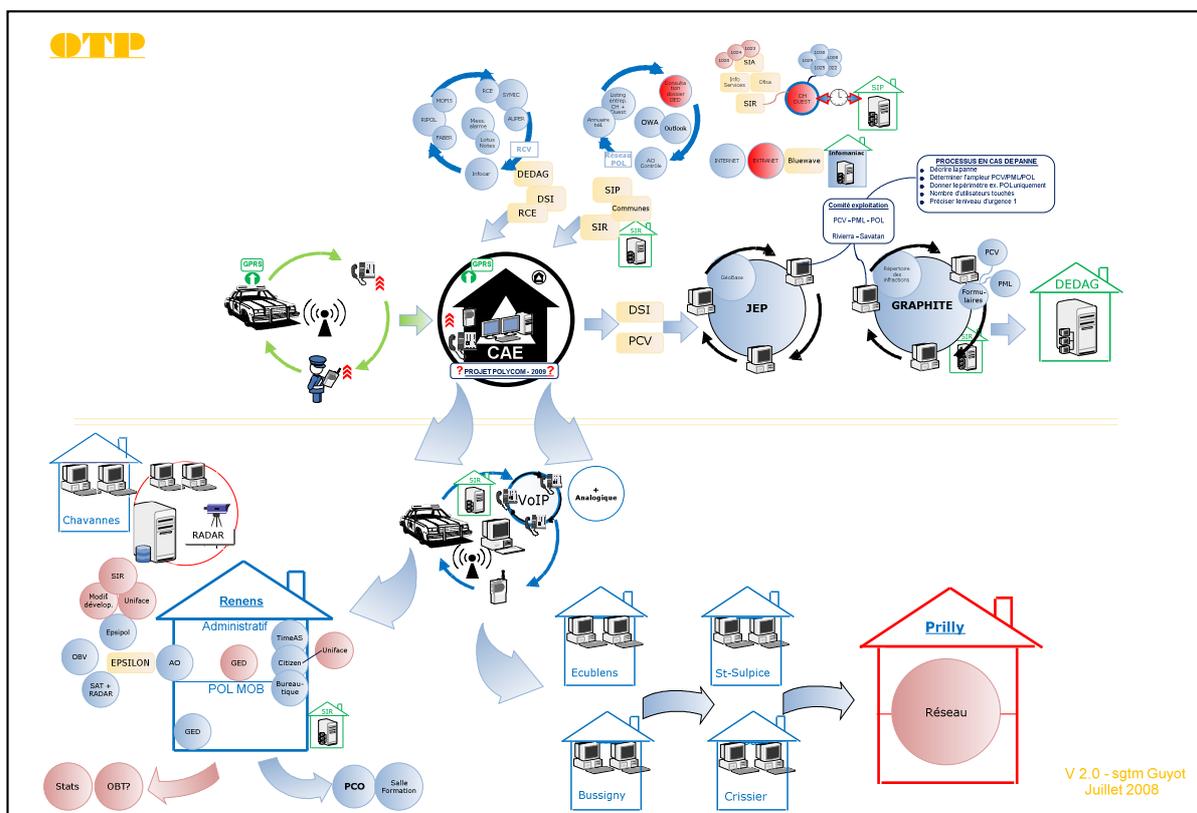
Ces jeunes ont pu apprécier une visite du poste de ville de Renens, la présentation des dispositifs liés au radar et une démonstration d'un chien de police sur le site de Montassé à Crissier.



(Journée "Oser tous les métiers" 13.11.08)

Les enfants ont ensuite eu l'occasion de travailler sur le système extranet et de réaliser un mini-reportage de leur journée. Ils ont également eu la chance d'assister durant l'après-midi à un exercice de l'Académie de police de Savatan qui organisait durant cette semaine les modules appelés "Approche par compétences".

3.8 Informatique



3.8.1 Mise en œuvre du concept et du réseau informatiques

La mise en œuvre du concept informatique a été calquée sur l'organigramme technique de projet (OTP ci-dessous) dont les axes avaient été validés par le Comité de Direction.

Quant au réseau préexistant, il a été mis en autarcie au travers du réseau cantonal vaudois (RCV) de manière à interconnecter chaque élément de la structure. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2008, les postes de ville et tous les postes de travail de l'Associa-

tion sont reliés de façon interne, que ce soit sur le plan informatique ou téléphonique.

Les collaborateurs oeuvrant à Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens ou St-Sulpice disposent ainsi des mêmes applications, du même réseau sécurisé. Les télécommunications (téléphones) sont également internes et les échanges entre les postes de l'Association sans coût.

Toutefois, la connexion au site de Prilly ne donne pas satisfaction en raison de la saturation des lignes de connexion, devenues obsolètes. Un projet de connexion à ce dernier par la fibre optique est en

cours et plusieurs démarches ont été entreprises. Des solutions transitoires seront toutefois mises en place afin d'améliorer quelque peu la situation.

3.8.2 Partenariat avec la commune de Renens

Dans le cadre de la convention globale passée avec la commune de Renens, une offre concernant les prestations informatiques fournies par le service informatique communal (SIR) a été acceptée par les différents partenaires.

logiciels (outils financiers et de gestion du temps), de la bureautique et des licences y relatives, de la téléphonie (VoIP), ainsi que d'un support sous forme d'une hotline.

Le partenariat entre le SIR et la POL concerne la location de capacité de stockage sur les serveurs, l'hébergement de

Quant aux nombreuses applications métiers, elles sont supportées par la subdivision informatique de l'Association.

3.8.3 JEP & Graphite

Formidable outil opérationnel et stratégique de communication en temps réel, le Journal des événements de police (JEP) devait faire partie intégrante des outils informatiques de la POL, tout comme le générateur de rapports (Graphite).

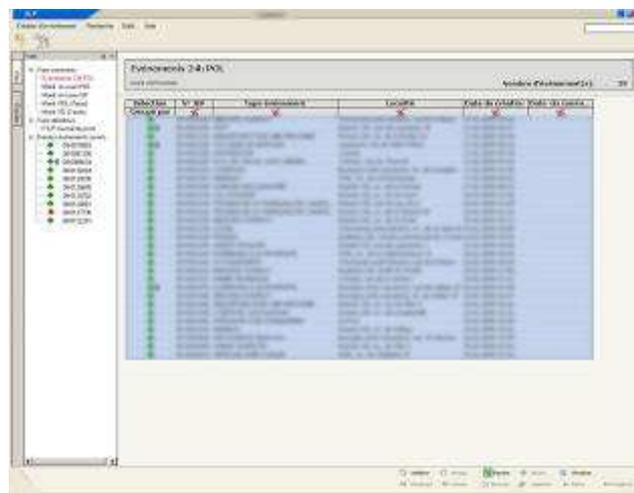
En mai 2008, le progiciel JEP et l'application Graphite ont été mis en production. Depuis cette date, ces produits n'ont pas cessé d'être améliorés.

Aussi et après plusieurs démarches, le Conseil d'Etat a autorisé notre entité à atteindre le JEP au travers du RCV et à déployer le générateur de rapports.

La POL est le troisième corps de police à bénéficier de cette technologie, développée par la Police cantonale vaudoise et la Police municipale de Lausanne, qui en étaient les deux premiers utilisateurs.

Une convention de collaboration a par conséquent été signée entre la Direction des systèmes d'information (DSI) et l'Association.

Sur le plan technique et informatique, le déploiement de ces outils a nécessité un important travail, comme celui qui a dû être fourni pour débloquer la situation sur le plan politique.



(application JEP)

3.8.4 Epsipol

L'application de gestion des amendes d'ordre Epsipol a été installée en janvier 2008.

Elle évolue en fonction des besoins. S'il n'était pas nécessaire de disposer de l'entier des capacités logicielles permettant de traiter le contentieux de la commission de police le 1^{er} janvier, ce besoin est naturellement apparu au fur et à mesure que le contentieux s'est développé.

L'installation, qui s'est déroulée en urgence en janvier pour permettre le démarrage de l'Association, s'est affinée par la suite.

A fin 2008, cet outil très performant nous permet une gestion administrative et financière des procédures liées aux amendes d'ordre, aux sentences, aux infractions radar.

Hormis quelques défauts dans le domaine de la convivialité du produit, ce dernier doit encore bénéficier de quelques améliorations afin de cadrer parfaitement à nos attentes.

A terme ce logiciel migrera vers une nouvelle technologie et permettra beaucoup plus d'automatisation des procédures.



(Centrale des transmissions)

3.8.5 Centrale

Le nombre d'interventions gérées par les opérateurs rattachés aux transmissions ne cesse d'augmenter.

Aussi, un petit module d'aide à l'engagement a été réalisé. A terme, nous devons nous doter d'outils plus performants permettant d'automatiser les procédures de manière à offrir une plus grande disponibilité des opérateurs au public.

Des contacts sont également en cours auprès de la Police cantonale vaudoise

afin de bénéficier d'une structure délocalisée dans la gestion des appels. La solution dans ce domaine est probablement liée aux réformes à venir dans le domaine de la sécurité publique dans le canton de Vaud.

A terme, la fonction de policier affecté aux transmissions sera professionnalisée et les agents qui y seront affectés bénéficieront de formations complémentaires dans ces domaines.

3.8.6 Investissements

Lors de l'élaboration du préavis fondant l'Association, une estimation des investissements nécessaires avait été établie. Une seconde projection a été proposée dans le cadre du budget et une contribution d'aide au démarrage a été octroyée par les communes.

Ces montants d'investissements ont permis de compléter le matériel offert par les

communes, de créer le réseau informatique entre les communes permettant de travailler de façon identique sur l'entier du territoire, d'acheter les logiciels évoqués ci-dessus (Epsipol, gestion des temps de travail, etc...) et de disposer des moyens nécessaires au fonctionnement. Les principales incidences de ces investissements se trouvent dans les comptes.

3.8.7 Règlement sur l'utilisation des outils informatiques

L'utilisation des outils informatiques est précisément réglée par le biais d'un règlement définissant les droits et devoirs des utilisateurs.

Ce règlement porte sur l'accès à l'information et à la communication (internet, messagerie électronique, téléphonie),

ainsi qu'aux postes de travail informatiques mis à la disposition du personnel dans le cadre professionnel.

Il a aussi pour but de prévenir tout abus et d'en aborder d'éventuelles conséquences.

3.8.8 GED gestion électronique de documents

Dans le cadre de la valorisation des outils mis à disposition de l'Association par les communes et les corps de police, la Police de l'Ouest lausannois dispose d'un système de gestion électronique des documents (GED), implanté depuis 2004 à Ecublens.

De l'avis des utilisateurs, ce système donne satisfaction et correspond précisément aux besoins en terme de gestion.

L'analyse réalisée depuis le début du fonctionnement des corps de police en Association montre que ce système pourrait être étendu et permettre d'enregistrer informatiquement l'entier des données actuellement conservées sous forme papier.



(Carnaval de Bussigny 04.04.08)

3.9 Logistique

Un recensement exhaustif de tous les moyens de l'Association a été effectué, tels que locaux, véhicules, radios, natels, éthylomètres, bureaux, armoires, armes, munitions, pièces d'uniforme, sonomètres, appareils de contrôle de vitesse (scootoroll-test), clés.

Une fois ce répertoire établi, les moyens à disposition ont été répartis entre l'ensemble des divisions et subdivisions de l'Association, par le biais de divers plans et tableaux.

A titre d'exemple, dès le 1^{er} janvier 2008, les véhicules ont été immatriculés au nom de l'Association et une nouvelle demande de concession de radiocommunication, pour 140 appareils, a été déposée auprès de l'OFCOM à Bienne.

Des contrats d'assurance, de fourniture d'essence, de reprise de leasing ont été étudiés et les meilleures options choisies.

Des travaux d'aménagement du bâtiment de la rue de Lausanne 35 à Renens ont été entrepris, tel que l'agrandissement des vestiaires, la rénovation des locaux de la Police mobile avec création d'un nouveau central radio / téléphonique et d'un nouvel espace de réception. Divers meubles de bureaux ont été changés.

Durant l'année, 10 nouveaux policiers (dont 1 aspirant) ont été équipés et le matériel de ceux qui ont quitté l'Association a été récupéré ou transféré.

Suite aux différences d'équipement existant entre les communes, divers achats ont été effectués afin de permettre la mise à niveau de l'équipement individuel de chaque policier. Le renouvellement des pièces d'uniforme usagées a été effectué dans le même sens.

Pour l'identification visuelle, les logos ont été marqués sur les véhicules, des badges d'épaule et des patelettes ont été créés. Chaque collaborateur porte dorénavant son numéro de matricule, selon les recommandations d'Amnesty International.



Le matériel de l'aspirant a été amené à l'Académie de police de Savatan. L'Association a également participé à la journée des prises de mesures des aspirants de l'école 2009. Un véhicule a été mis à disposition de l'Académie, pendant 1 semaine, pour un exercice qui a eu lieu dans notre région.

Suite à deux accidents, deux voitures de police ont été remplacées. Trois voitures et trois scooters banalisés ont été achetés pour les besoins du service administratif. Une voiture de cette dernière division, qui présentait des signes dangereux de faiblesse, a été mise hors service.

Il a été procédé à plus de 250 interventions pour réparation ou entretien sur l'entier du parc automobile pour un coût total de Fr. 66'242.85.

L'Association dispose de :

- 6 motos
- 17 voitures
- 6 fourgons
- 2 véhicules "radar"
- 3 scooters
- 2 remorques

28.92 km par jour et par véhicule ont été effectués en 2008

Détail des km parcourus en 2008			
Police mobile		7 voitures 2 motos	250'063 km
Postes de ville de	Bussigny-près-Lausanne	1 voiture 1 moto	
		1 fourgon	15'990 km
	Chavannes-près-Renens	1 voiture	6'414 km
		1 moto	
	Crissier	1 fourgon	12'788 km
		1 moto	
	Ecublens	1 fourgon	12'062 km
		1 fourgon	8'460 km
	Prilly	1 fourgon	
		1 voiture	
St-Sulpice	1 moto	5'775 km	
	1 fourgon	7'649 km	
Partenariats & logistique	Renens	2 voitures 1 fourgon	14'043 km
		2 voitures	8'439 km
Surveillance du trafic		3 voitures	
Police administrative		3 scooters	17'214 km

3.10 Radar et contrôle de la signalisation lumineuse

La subdivision est composée de 3 policiers opérateurs basés au poste de ville de Chavannes-près-Renens. Pour la période concernée, 15'830 conducteurs ont fait l'objet d'amendes d'ordre ou d'un rapport de dénonciation issus des appareils de surveillance automatique du trafic (SAT) et des 584 contrôles radar.



L'activité de ce service peut être décomposée de la manière suivante :

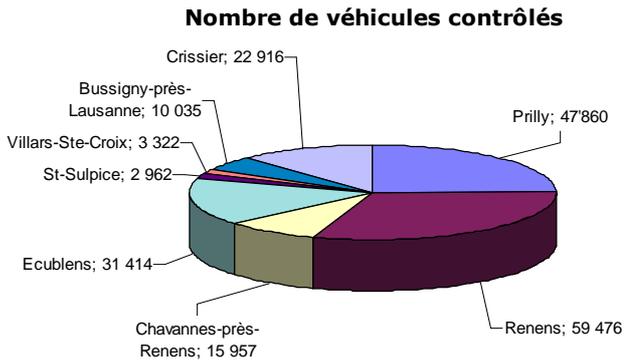
Contrôles radar y compris zones 30 km/h :	
Nombre de contrôles radar :	584
Nombre de véhicules contrôlés :	193'942
Durée totale des contrôles :	708 heures et 56 minutes
Nombre de procès-verbaux établis :	491
Nombre de véhicules en infraction :	11'226, soit 5,78 % du trafic contrôlé.

La proportion relativement faible du nombre de véhicules en infraction cache d'importantes disparités. Ainsi en est-il particulièrement des zones limitées à 30 km/h, où les infractions sont proportionnellement nettement plus importantes que dans les autres secteurs.

Dans ces zones, l'indiscipline des conducteurs et le relatif manque d'aménagements routiers permettant d'éviter ces excès de vitesse pèsent d'un poids considérable sur la statistique.

Il est nécessaire de rappeler que la POL n'a pu effectuer des contrôles de vitesse que dans les communes colloquées en catégorie III ou IV du RLVC. Cela signifie que les communes de Bussigny-près-Lausanne, Crissier, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix n'ont pu faire l'objet de contrôles de vitesse qu'à partir du 1^{er} mars 2008.

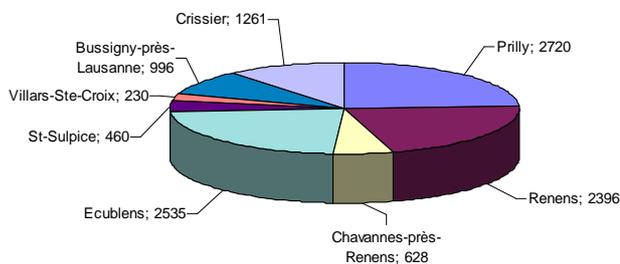
Par ailleurs, la POL n'est pas autorisée à effectuer des contrôles de vitesse sur les



routes cantonales lorsque celles-ci se trouvent en-dehors des localités. Enfin, le réseau routier est très différent d'une commune à l'autre. Les points de comparaison manquent.

Une bonne collaboration existe entre les Municipalités, par le biais des membres du Comité de Direction, et l'Etat-major de la POL dans la définition de points particuliers du réseau routier nécessitant des contrôles renforcés.

Nombre de conducteurs en infraction



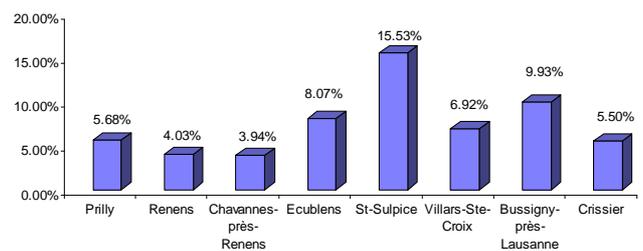
La mise en parallèle de la proportion du nombre de conducteurs en infraction par rapport au nombre de véhicules contrôlés est intéressante:

Sur les routes de Chavannes-près-Renens, 3.94% des conducteurs contrôlés sont en infraction. C'est la commune où les conducteurs sont les plus respectueux des limitations de vitesse.

Dans le même temps, sur les routes de St-Sulpice, 15.53% des conducteurs contrôlés sont en infraction. C'est l'autre

extrême et la commune où les conducteurs sont les moins respectueux des limitations de vitesse.

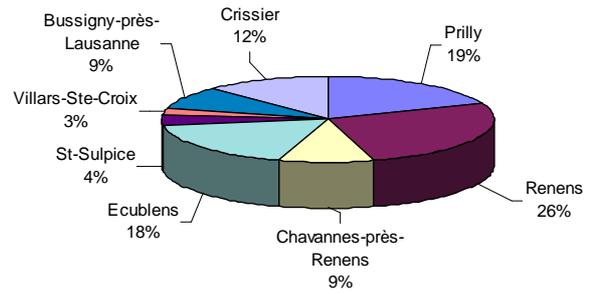
Pourcentage des infractions par commune



Le tableau ci-dessus détaille les résultats, commune par commune. Il met en exergue le fait que les conducteurs se laissent plus souvent surprendre dans les communes où il n'y a pas de longue habitude à ce que des contrôles soient effectués, sauf Crissier...

De surcroît, 12 contrôles préventifs ont été mis en place dans les 8 communes de l'Ouest avec l'appareil de contrôle de vitesse "Mini-Speedy", à proximité des établissements scolaires lors de la campagne de prévention instaurée à la fin de l'été.

Proportion des contrôles par commune



Détail contrôles radar des zones 30 km/h :

Nombre de contrôles radar : 96
 Nombre de véhicules contrôlés : 11'922
 Durée totale des contrôles : 125 heures et 20 minutes
 Nombre de procès-verbaux établis : 70

Nombre de véhicules en infraction : 2177, soit 18,26 % du trafic contrôlé

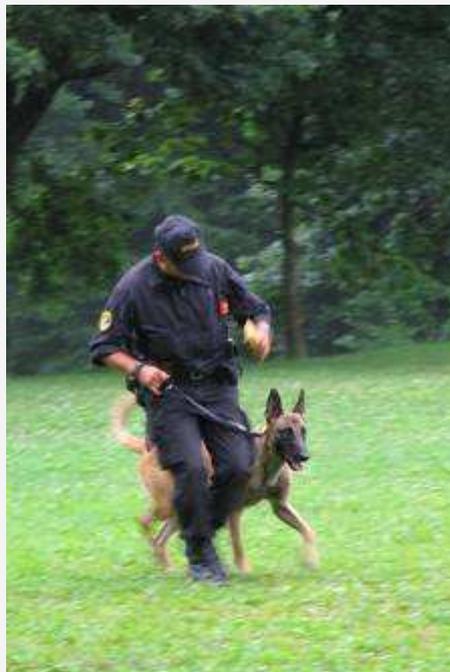
Surveillance automatique du trafic de Renens :

Nombre de contrôles : 48 (de 4 à 17 jours)
 Nombre de véhicules contrôlés : 2'550'818
 Nombre d'amendes délivrées : 4'496
 Nombre de procès-verbaux établis : 181
 Durée totale des contrôles : 8'088 heures

Nombre de véhicules en infraction : 4'604, soit 0,18 % du trafic contrôlé sur Renens



4. Division Police



12.08.08 - Passeport vacances - démonstration des chiens de police à Crissier

4. Division Police

4.1 Organisation

Afin de répondre aux vœux et promesses du préavis fondant la création de l'Association, la division Police a immédiatement été pensée en deux pôles de compétences distincts.

Le premier de ces pôles est celui de la Police mobile, soit les brigades d'intervention, au sein desquelles ont été incorporés tous les policiers en uniforme. Au total, les six brigades d'intervention réunissent en moyenne 48 policiers, au gré des arrivées et des départs de personnel.



(Explosion contrôlée d'un bâtiment à St-Sulpice 24.04.08)

La composition des brigades a fait l'objet de mises au concours s'agissant des postes de chefs et de sous-chefs, ensuite de quoi les policiers ont pu faire état de leurs souhaits de travailler avec deux

personnes de leur choix, ou de faire part de leur refus de travailler avec une personne en particulier.

Tous les choix exprimant un refus ont été suivis et 80% des autres demandes ont pu être acceptées. Cette démarche a contribué au développement d'une bonne ambiance de travail au sein des brigades.

Le second pôle est constitué des agents des postes de ville, dont les missions sont plus axées sur le rapprochement police-population et dont les tâches de présence sont extrêmement importantes. Sept postes de ville, desservis par quatorze policiers, une secrétaire au moins dans chaque poste (sauf St-Sulpice) et neuf assistants de police (attribués à la Police administrative) travaillent dans les postes de ville.

L'Association a quelque peu souffert du manque de porosité entre les deux pôles de compétence.

A noter encore que le personnel administratif et l'encadrement de l'entier de la subdivision se limite à deux officiers et deux sous-officiers, chargés des corrections et de la planification. Cette économie de moyens se révèle très positive.

4.1.1 Police mobile - brigades

La Police mobile est composée de 6 brigades d'intervention comprenant 7 à 8 policiers travaillant 24h/24 et 365 jours par année.

Elle prend en charge toutes les interventions (litiges familiaux, bagarres, troubles divers à l'ordre, à la tranquillité et à la sécurité publics) et la gestion globale du trafic en mouvement.

Deux patrouilles de police sont présentes en permanence sur le territoire de l'Association.

Dans chaque brigade, un policier officie comme spécialiste-transmissions. Ce poste est une aide précieuse pour les policiers sur le terrain puisqu'il consiste principalement à :

- répondre aux appels téléphoniques et radio
- transmettre les demandes d'interventions
- procéder aux divers contrôles sollicités par le personnel en rue
- tenir le "journal spécial" en cas d'événements particuliers

D'autres spécialistes, au bénéfice d'une formation spécifique, font également partie des brigades. Il s'agit notamment des :

- conducteurs de chien
- moniteurs de tir
- moniteurs de bâton tactique
- spécialistes dans le domaine du contrôle des conducteurs professionnels et du transport de marchandises dangereuses

4.1.2 Postes de ville - missions



(Poste de ville de Chavannes-près-Renens)

Les postes de ville, au nombre de 7, sont ouverts durant les heures de bureau. Ils sont occupés par deux policiers, épaulés par du personnel civil. Ceux-ci ont pour missions principales de :

- répondre aux diverses demandes des citoyens se présentant au poste;
- assurer une présence visible en rue, en privilégiant les patrouilles pédestres, afin d'être en contact direct avec les citoyens;
- lutter contre les incivilités, dommages à la propriété, troubles de la tranquillité publique, sentiments d'insécurité, etc.,

par une présence ciblée en réponse à un problème local identifié;

- collaborer étroitement avec la subdivision Prévention & Partenariats, que ce soit par la transmission d'informations ou par la participation à des actions préventives (ex. rentrée scolaire);
- seconder ponctuellement la Police mobile lors d'interventions sur leur commune;
- renforcer la Police mobile.

4.1.3 Correcteurs et planificateurs

Les deux collaborateurs de cette subdivision ont pour principales tâches :

- la planification du personnel de la division police (police mobile - postes de ville) et des assistants de police basés à Renens, ce qui représente environ une septantaine de collaborateurs;
- la correction des rapports;

- la gestion électronique des dossiers (archivages);
- les mises à jour au niveau du programme Graphite (générateur de rapports).

Cette année, plus de 5'500 rapports ont été traités (corrections/classement) par ces deux policiers.

4.2 Evénements particuliers

25.02 - Incendies de véhicules à la rue de Lausanne à Renens. A proximité, un container avait également été incendié. Deux voitures étaient en flammes à l'avenue du 14-Avril à Renens. Trois autres véhicules stationnés à la rue des Alpes à Crissier ont également pris feu.

12.04 - Interpellation d'un auteur de brigandage avec une arme de poing (pistolet factice) à Chavannes-près-Renens.

26-27.07 - Inondations dans l'Ouest



Au cours de la nuit, les policiers sont intervenus à 12 reprises pour constater des dégâts en relation avec les intempéries. Les policiers sont intervenus à Crissier, Prilly et Renens afin de constater les

4.3 Points forts et objectifs

La division Police a initié la mise en œuvre d'un système de gestion de son activité sur le territoire en définissant des objectifs. Certains de ces objectifs peuvent être saisonniers, mensuels ou annuels. D'autres sont hebdomadaires, en fonction de l'émergence de problèmes spécifiques.

inondations qui ont eu lieu dans divers appartements, caves et immeubles.

16.08 - Accident mortel de la circulation à Prilly.

22.10 - Accident mortel de la circulation à Villars-Ste-Croix.

19.11 - Interpellation à Renens, à la sortie d'un établissement public, de quatre personnes dont l'une d'elles était en possession d'environ 1,5 kg de cocaïne.

13.12.08 - Grave accident en raison d'une ivresse au volant à Dorigny. Un automobiliste a perdu la maîtrise de son véhicule dans le giratoire de Dorigny à Ecublens. Le conducteur a tenté de traverser le giratoire à une vitesse très largement supérieure à celle autorisée avant de s'encastrer dans une borne. Le véhicule a été détruit par la violence du choc. Le passager s'est extrait de l'habitacle, mais le conducteur a dû être désincarcéré. Son état de santé a été jugé grave par les ambulanciers qui sont intervenus sur place. Les analyses du sang ont révélé que le conducteur avait un taux d'alcoolémie largement supérieur à celui autorisé.

Annuels

Au chapitre des objectifs annuels et même permanents, la problématique des gares et plus particulièrement celle de Renens.

Durant toute l'année, des passages réguliers en gare de Renens ont été effectués pour lutter contre le sentiment d'insécurité créé par des groupes de jeunes se rassemblant en début de soirée et plus souvent en fin de semaine dans les salles d'attente situées sur les quais ou vers la surface commerciale se trouvant sur le territoire de la gare.

La plupart du temps, leur comportement relève de l'incivilité. Toutefois, diverses infractions au RGP, dommages à la propriété voire agressions physiques peuvent leur être imputés. Une bonne partie d'entre eux sont connus, notamment les principaux meneurs.

Dans le courant du mois de novembre, une action en profondeur a dû être entreprise auprès de certains des jeunes en

question, de façon à leur faire plus clairement comprendre que s'ils considèrent qu'ils sont "chez eux" à la gare, les autres passants et utilisateurs de ces services publics sont également en droit de s'y sentir bien. Cette action, menée en collaboration avec la subdivision Prévention & Partenariats a porté ses fruits et le retour à la normale est intervenu avant le début de l'année 2009.



(prévention à la gare de Renens)

Hiver (2007-2008)

Bussigny-près-Lausanne, secteur nord

De nombreux dommages à la propriété (principalement des graffitis) commis par des jeunes la nuit ont conduit à la mise en place de surveillances nocturnes dans

le nord de la commune. Les principaux auteurs, domiciliés dans la région, ont pu être identifiés suite aux informations fournies par l'un des agents du poste de ville de Bussigny-près-Lausanne.

Printemps

Chavannes-près-Renens, quartier de la Blancherie

Suite à divers problèmes (stupéfiants, incivilités, etc.) posés par des jeunes du quartier, la POL (police mobile et poste de ville du lieu) a accentué sa présence dans le secteur. Ces actions ont permis l'interpellation de personnes en infraction à la LStup notamment. Ce quartier a fait

l'objet d'une attention particulière tout au long de l'année, eu égard à certains événements antérieurs (incendie de véhicules par ex.). Dans le courant des mois de novembre et décembre, plusieurs véhicules, parqués sur l'avenue de Préfaully (parking souterrain) ont été victimes de dommages, de pneus crevés en particulier.

Eté - automne

Centres commerciaux

La présence de ressortissants roumains aux abords immédiats des centres commerciaux réclamant de l'argent aux citoyens en se faisant passer pour des sourds-muets a fait l'objet d'un point fort

Automne

Prilly, établissements scolaires et centre commercial et Bussigny-près-Lausanne, préau du collège de Roséaz.

La police a augmenté sa présence aux abords immédiats de ces lieux suite à des plaintes provenant des concierges signalant des actes d'incivilités commis par des jeunes.

Renens, secteur Usine-à-Gaz

Les policiers et usagers constatent que des ressortissants étrangers originaires des Balkans se réunissent à proximité du Sleep In, dormant dans leur véhicule. En parallèle, des plaintes faisant état de la dégradation de la propreté des lieux ainsi

ponctuel. Plusieurs interpellations ont été effectuées et les auteurs ont été dénoncés à la justice (infraction à la Loi sur les étrangers et à la loi sur l'exercice des activités économiques voire, suivant les circonstances, escroquerie).

Dans tous les cas, un nombre relativement faible de jeunes est à l'origine de la majeure partie des actes d'incivilités.

Un lien peut être établi entre cette situation et un relatif désœuvrement de certains jeunes dans les différentes communes du district.

que des vols ont été enregistrés. Des passages quotidiens sont effectués dans le secteur. Un contrôle de toutes les personnes présentes a été effectué en collaboration avec la gendarmerie. Le résultat n'a révélé aucune infraction.

4.4 Statistiques des interventions

Les statistiques qui suivent sont extraites du journal de police tenu tout au long de l'année 2008. Il convient de préciser que ce journal de poste était tenu de façon artisanale durant les quatre premiers mois de l'année.

La Police de l'Ouest lausannois dispose du JEP, journal des événements de police, depuis le 5 mai 2008. Dès cette date, une plus grande rigueur dans la gestion de

l'enregistrement des interventions a vu le jour et les agents doivent se conformer à des méthodes de récolte des données fondées sur des mots-clés.

Les statistiques de l'année risquent cependant de souffrir de quelques imprécisions et quelques erreurs de jeunesse, liées au démarrage d'une nouvelle structure.

4.4.1 Actions de prévention et de présence policière

Déjà évoqué dans les premiers chapitres de ce rapport, le nombre d'actions à caractère préventif et auprès de groupes-cibles représente, en 2008, 5'116 actions.

Celles-ci consistent, entre autres, en des surveillances aux abords des écoles, en

des actions de prévention routière, enfin en des rencontres avec la population dans la perspective d'apporter des réponses aux problèmes et soucis liés à la sécurité publique, tels que vécus par la population.

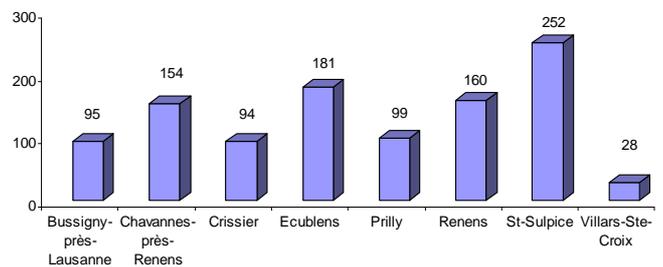
Les 5'116 actions en question sont notamment l'œuvre des policiers actifs dans les postes de ville. Elles ne comprennent pas les actions préventives liées à l'action des policiers affectés à la division Prévention & Partenariats, laquelle fait l'objet d'un propre résumé. Elles ne comprennent pas non plus l'activité préventive des assistants de police, dont la moitié du temps de travail

en moyenne est consacrée aux actions à caractère préventif.

En résumé, 38% des actions des policiers affectés à la division Police ont un caractère principalement préventif. Cette proportion s'explique par les nécessités en matière de formation continue et de mise à niveau des policiers provenant des corps de police colloqués en catégorie II et III RLVCR.

Cette statistique regroupe les interventions effectuées dans le cadre proche des écoles (rentrées, sorties, actions en lien avec les campagnes).

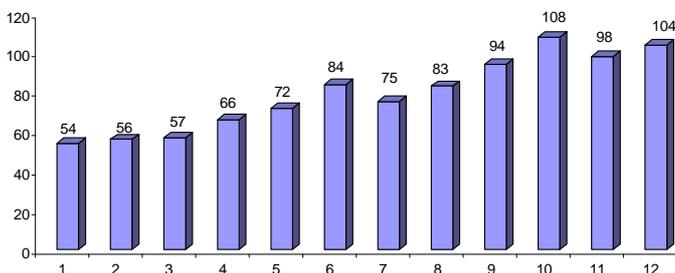
Prévention scolaire



4.4.2 Circulation routière

4.4.2.1 Accidents

Nombre d'accidents



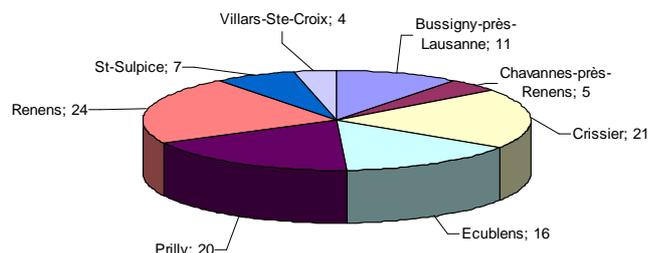
La statistique du nombre d'accidents traités par la Police de l'Ouest est révélatrice de l'augmentation des tâches qui lui sont déléguées. Le passage de 55 accidents par mois au début de l'année à près de 100 accidents durant les trois derniers mois est significatif. Sur l'année, 951 accidents ont été répertoriés.

Pour mémoire, il faut rappeler qu'avant le 1^{er} mars 2008, seuls les policiers de Renens pouvaient prendre en charge les accidents avec blessés survenus sur leur commune.

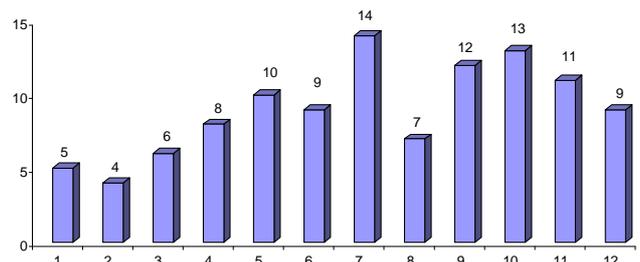
Dès cette date, la très grande majorité des accidents survenus dans l'Ouest lausannois ont été traités par la Police de l'Ouest lausannois. Les blessés se sont élevés à 108 sur l'année.

Les deux accidents mortels qui ont endeuillé la région ont été traités administrativement par la Police cantonale vaudoise, avec l'appui de la Police de l'Ouest sur le terrain.

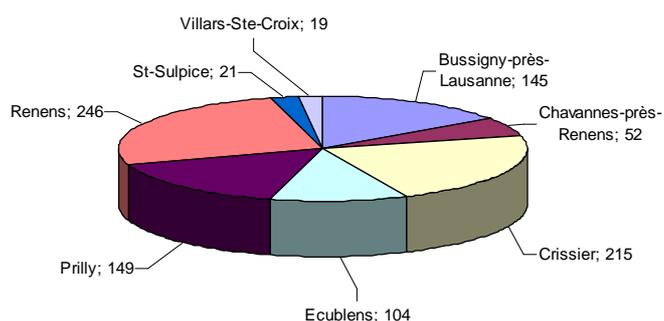
Nombre de blessés par commune



Nombre de blessés



Nombre d'accidents par commune



La répartition des accidents montre que les grandes voies de circulation et les

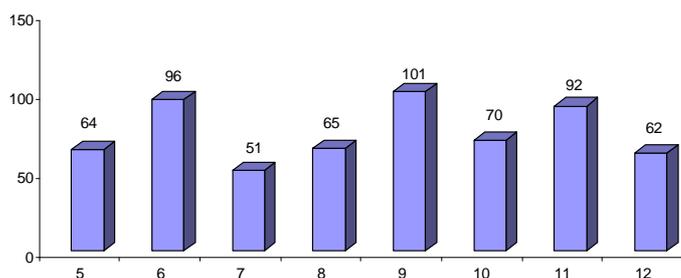
carrefours d'importance sont générateurs d'accidents.

Le nombre élevé d'accidents à Crissier peut ainsi être mis en relation avec la présence d'un très fort trafic et un nombre élevé de carrefours, comme c'est le cas à Renens. Les statistiques de Prilly et Bussigny-près-Lausanne révèlent une moindre densité.

Quant aux trois communes où il y a le moins d'accidents, la situation est liée à la relative fluidité et à une moindre densité de véhicules sur le territoire communal.

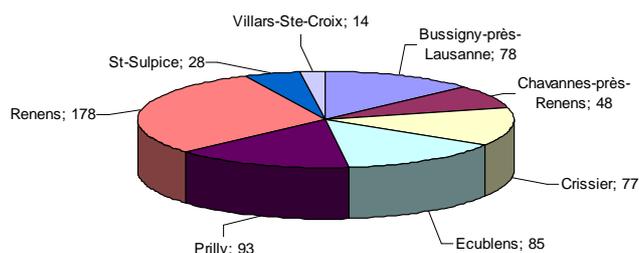
4.4.2.2 Contrôles de circulation

Nombre de contrôles de circulation



Ces statistiques montrent l'ampleur du travail consistant à contrôler la circulation routière. Avec une moyenne de deux contrôles de circulation par jour, la Police de l'Ouest lausannois assume son rôle de garant de la sécurité en termes de circulation routière. Quant à la proportion par commune, elle rejoint approximativement celles du nombre d'habitants. 601 contrôles de circulation ont eu lieu en 2008.

Nombre de contrôles de circulation par commune



4.4.2.3 Ivresses

Les agents de la POL mènent des opérations de contrôle du respect de la loi sur la circulation routière. Les principaux dangers identifiés sont la vitesse excessive, qui fait l'objet de contrôles radars, l'inattention, punie par le biais d'amendes d'ordre lorsqu'il s'agit de l'utilisation de téléphone au volant, et de l'alcool au vo-

lant; la statistique du nombre d'ivresses décelées est révélatrice.

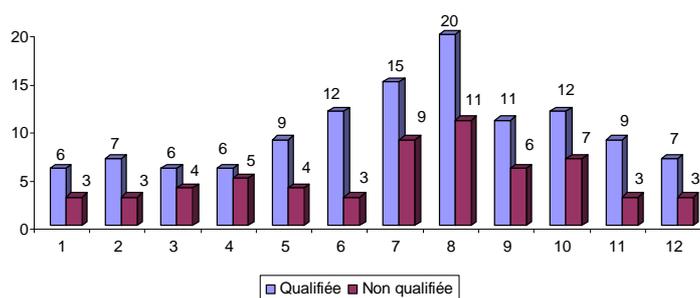
Les ivresses non qualifiées jusqu'à 0.79‰ sont dénoncées à la Préfecture. Les ivresses qualifiées dès 0.80‰ sont dénoncées au Juge d'Instruction.

Ainsi, avec 181 ivresses dénoncées, les agents ont procédé en moyenne à une dénonciation tous les deux jours.

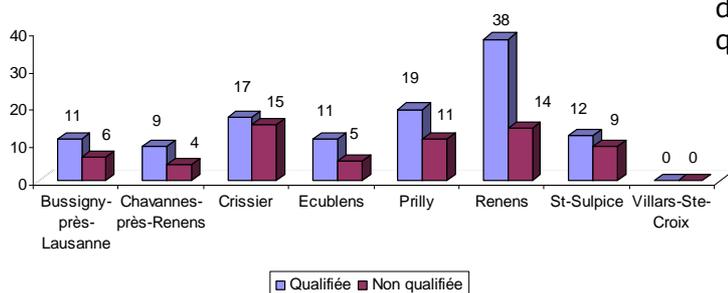
Ce chiffre démontre que le problème est pris au sérieux d'une part, mais qu'il ne fait pas non plus l'objet d'une volonté de mettre sous pression les conducteurs abusant de la consommation d'alcool d'autre part.

Quant au nombre de conducteurs interpellés dans les diverses communes, il montre que les contrôles peuvent avoir lieu en tous les endroits du territoire géographique de l'Ouest lausannois. Il en est de même pour les heures des contrôles, qui sont très variables.

Nombre d'ivresses qualifiées et non qualifiées



Nombre d'ivresses qualifiées et non qualifiées par commune



4.4.2.4 Dénonciations en Préfecture

En complément à l'action menée dans le domaine du contrôle de la consommation d'alcool au volant, il convient de préciser que d'autres infractions de toutes natures

sont dénoncées au Préfet de l'Ouest lausannois. Pour l'année 2008, le nombre total de dénonciations est de 1100, soit environ 3 par jour.

4.4.3 Infractions pénales

En préambule, il faut rappeler que les agents de la Police de l'Ouest lausannois ne sont pas autorisés à procéder à des opérations de police judiciaire, exception faite des questions liées à la circulation routière et à l'enregistrement de plaintes pour des dommages à la propriété ou pour des vols simples (subtilisation d'un objet sans acte de violence ou sans usage de moyen particulier).

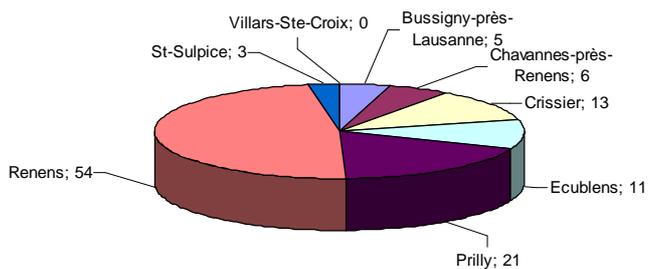
Cela limite la pertinence des statistiques ci-dessous, lesquelles ne font état que des interventions effectuées par la POL pour les problèmes évoqués.



(Académie de police, approche par compétences 11.11.08)

4.4.3.1 Agressions

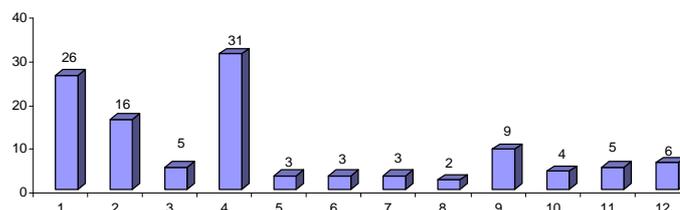
Nombre d'interventions pour agression par commune



La chute importante du nombre d'agressions entre les quatre premiers mois de l'année résulte de la mise en œuvre du journal des événements de police. A cette occasion, le code « agression » et son utilisation ont été précisément définis.

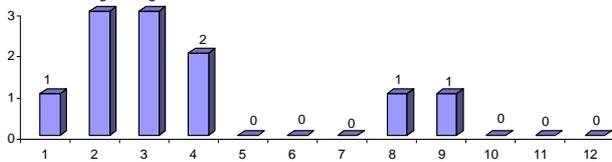
Dès le mois de mai, la notion d'agression ne recouvre que les cas où des violences physiques ont eu lieu au détriment d'une personne. Précédemment, la notion d'agression recouvrait une réalité moins précise.

Nombre d'interventions pour agression



4.4.3.2 Délits sexuels

Nombre de délits sexuels



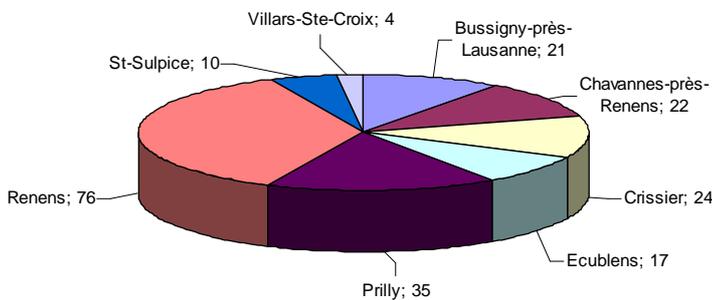
Le nombre de délits à caractère sexuel pour lesquels la POL est intervenue reste très faible (11). Cette statistique ne reflète cependant que les situations où les agents ont été appelés, généralement des délits commis dans un espace public.

4.4.3.3 Cambriolages

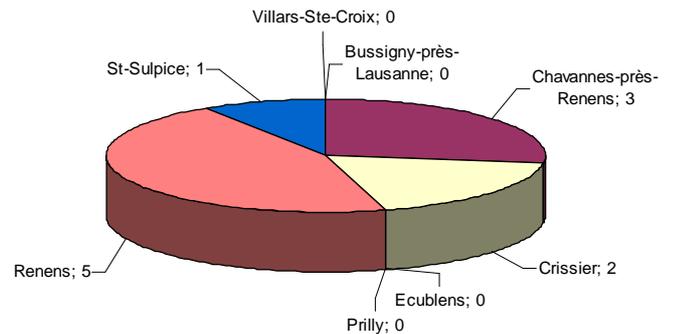
Les agents de la POL sont intervenus pour 209 cambriolages sur le territoire de l'Association, un nombre qui ne tient pas compte des cambriolages directement traités par la police cantonale.

Il faut rappeler que le constat de cambriolage ne peut être rédigé par d'autres policiers que ceux de la Police cantonale, conformément aux directives édictées par le Commandant de cette dernière. Dans ce contexte, il n'est pas rare que les victimes soient directement rencontrées par les agents de l'Etat, sans que ceux de la POL soient appelés.

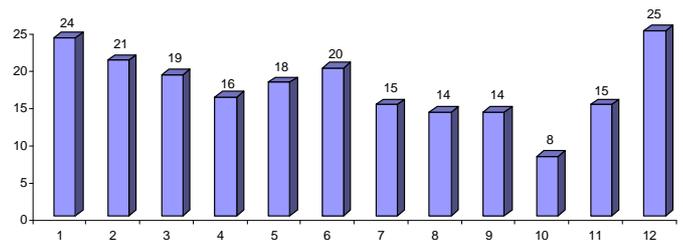
Nombre de cambriolages par commune



Nombre de délits sexuels par commune



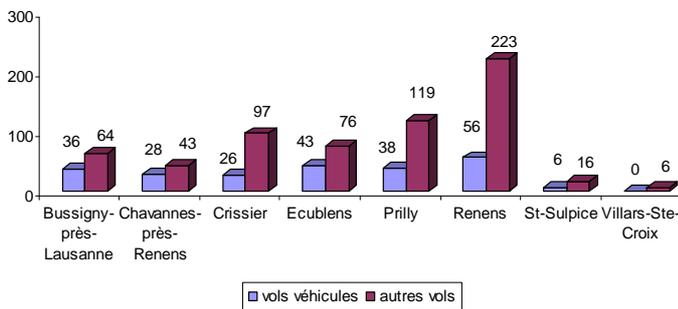
Nombre de cambriolages



La statistique reste intéressante, dans la mesure où elle montre que les vols avec effraction sont commis dans une proportion supérieure à la moyenne durant les mois où la luminosité est moindre et où la nuit tombe plus tôt, ce qui permet aux voleurs de constater rapidement qu'un appartement ou une maison sont inoccupés.

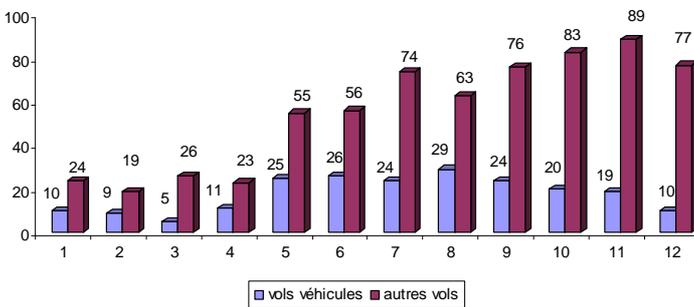
4.4.3.4 Vols

Nombre de vols par commune



La plus petite des deux colonnes de la statistique fait état du nombre de vols de véhicules, mais aussi sur et dans des véhicules. La grande colonne évoque les vols en général, parvenus à la connaissance de la police de l'Ouest.

Nombre de vols



En l'absence de points de comparaison, il est difficile d'expliquer la hausse quasi constante et pendant toute l'année de ces vols. A priori, un transfert de cas préalablement enregistrés par la police cantonale est une hypothèse plausible, comme est plausible l'augmentation du nombre de vols. Les campagnes de prévention de la fin de l'année 2008, axées sur les vols, montrent la capacité de réaction de la POL lorsque survient un phénomène. Au total, les policiers sont intervenus à 877 reprises.

4.4.4 Infractions à la loi sur les stupéfiants

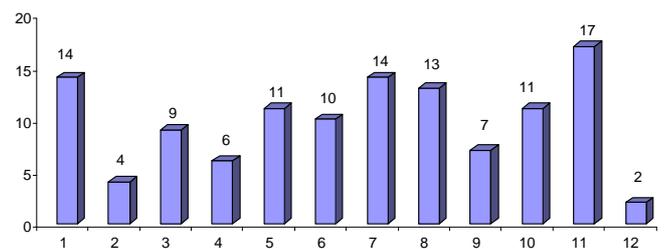
La Police de l'Ouest est active dans la lutte contre la consommation de produits stupéfiants. Aucune scène visible de trafic n'existe sur le territoire du district et les échanges entre trafiquants et consommateurs se déroulent dans leur quasi-totalité à l'abri des regards.

A deux occasions, en des endroits différents, des dealers (petits trafiquants) ont tenté de prendre l'habitude d'échanger les produits illégaux sur la voie publique. Dans les deux cas, la police a agi avec fermeté pour faire cesser ces pratiques.

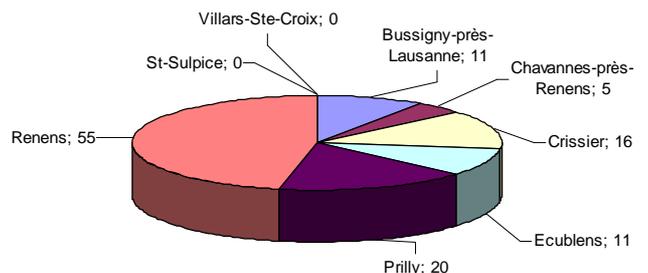
Hormis une opération spéciale qui a permis une saisie d'un kilo et demi de cocaïne, les saisies sont majoritairement de faibles quantités. La Police de l'Ouest n'est pas chargée de la lutte contre le trafic et ne dispose ni des moyens ni des compétences (professionnelles ou légales) pour ce genre de tâches. Dans le contexte d'une police de voie publique, les chiffres de dénonciations et

d'infractions constatées sont importants et montrent une vigilance à ce sujet.

Nombre d'infractions à la loi sur les stupéfiants

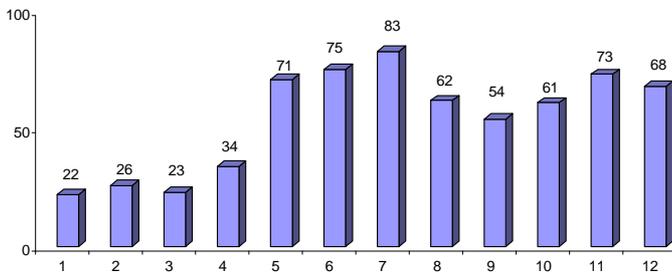


Nombre d'infractions à la loi sur les stupéfiants par commune



4.4.5 Troubles à l'ordre public

Nombre de troubles à l'ordre public



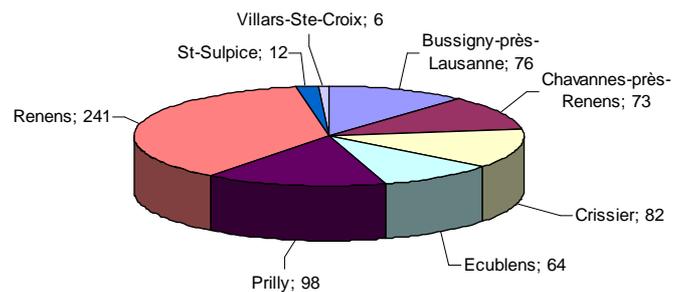
Les troubles à l'ordre public regroupent l'entier des désordres constatés dans les communes du district, souvent qualifiés d'incivilités. Une grande attention à ces nuisances est portée par la police de l'Ouest lausannois.

Les agents interviennent pour chaque appel dans ce domaine. Il peut arriver que l'intervention ait lieu en seconde priorité, en fonction de l'engagement des patrouilles et des urgences plus importantes pouvant nécessiter une action policière prioritaire. 652 interventions ont eu lieu en 2008.

L'évolution de la statistique entre les quatre premiers mois et les huit derniers est conséquence du changement de système d'enregistrement dans le journal de poste.

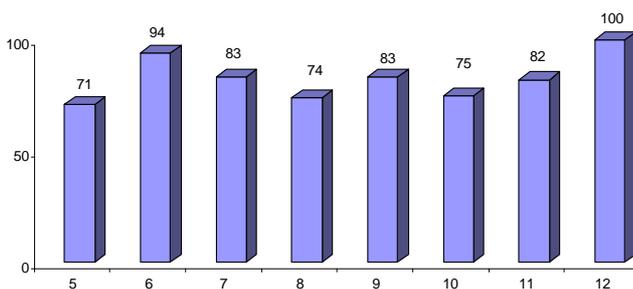
Avec une moyenne de 68 interventions par mois dès le mois de mai, la fréquence des interventions pour ces incivilités peut être qualifiée de conséquente.

Nombre de troubles à l'ordre public par commune



4.4.6 Demandes d'assistance

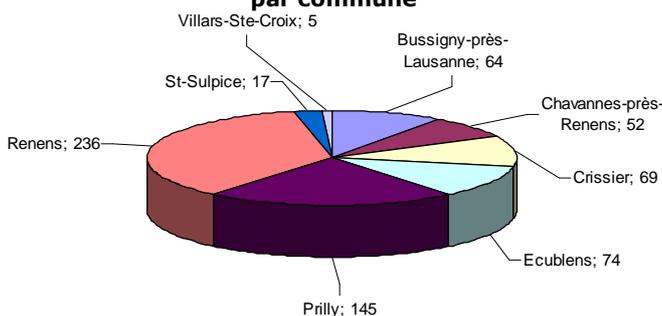
Nombre de demandes d'assistance



Les demandes d'assistance constituent la part d'action à caractère préventif ou de soutien immédiat apporté à la population. Dans la majeure partie des cas, ces interventions ont lieu lorsqu'aucun autre service d'aide sociale n'est actif, en particulier durant la nuit et les fins de semaine.

Cette activité est extrêmement importante et représente une moyenne de 83 interventions par mois depuis la mise en œuvre de leur enregistrement systématique dans le journal de poste.

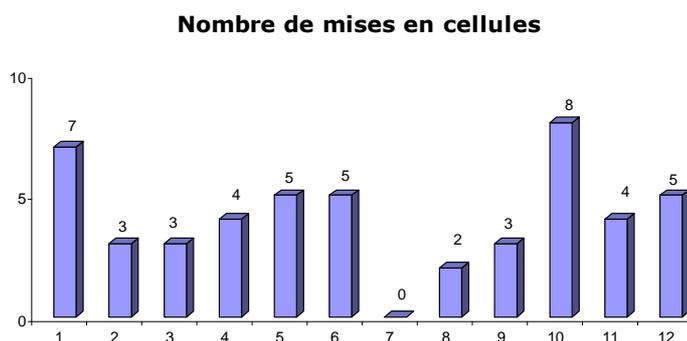
Nombre de demandes d'assistance par commune



Entre les troubles à l'ordre public que constituent les incivilités et les demandes d'assistance ou d'aide, le nombre de 150 interventions par mois en moyenne peut être pris en considération. Cela représente environ 15% du total des actions policières réalisées par la Police de l'Ouest lausannois.

4.4.7 Mises en cellules

La notion de mise en cellule recouvre les utilisations des cellules de la Police de l'Ouest, à l'exclusion des locaux de garde à vue. Les personnes placées en détention l'ont été soit pour les protéger d'elles-mêmes (ivresses excessives), soit pour les garder à disposition de la justice ou d'une autre instance. Le nombre des cas est révélateur de l'adéquation des moyens à disposition de la Police de l'Ouest; il est en effet rare que plusieurs cellules soient utilisées simultanément.



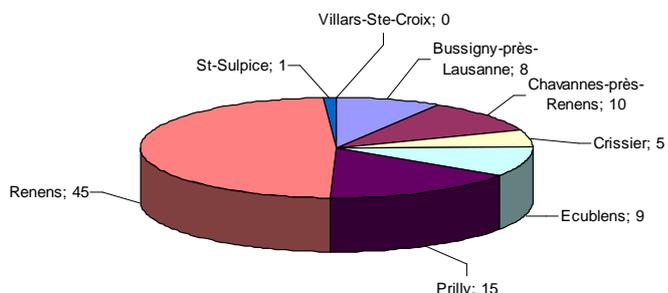
4.4.8 Violences domestiques

Les violences domestiques sont constituées de deux réalités très distinctes. La première est relativement simple à traiter et ne concerne que des situations de violences verbales, sans coups échangés. Ce sont les cas pour lesquels la Police de l'Ouest peut intervenir. Ils sont répertoriés dans la statistique, comme le sont les cas d'interventions en urgence pour rétablir une situation obérée.

Les cas de violences physiques font l'objet de procédures pénales ouvertes d'office et, dès lors, ne peuvent être traités par les policiers de l'Ouest lausannois, qui ne disposent pas des autorisations d'exercer ce genre d'activités. Cette autorisation ne peut être délivrée que par le Commandant de la Police cantonale vaudoise.

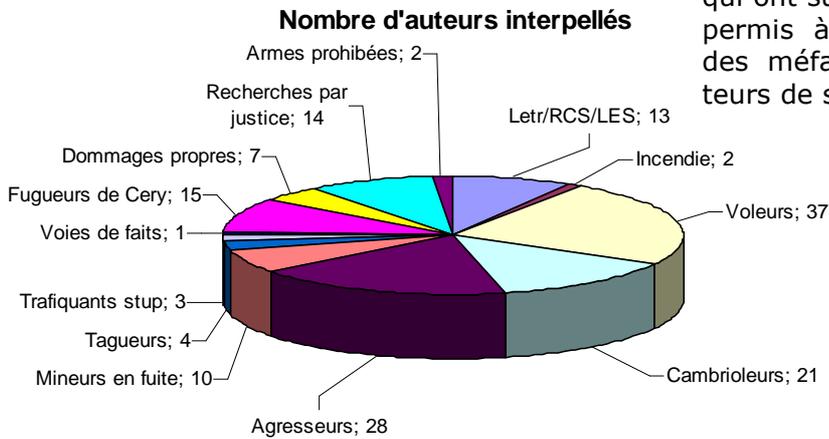
Le nombre d'interventions de ce genre peut être qualifié de relativement élevé (93).

Nombre de violences domestiques



4.4.9 Interpellations ou arrestations

La statistique présentée a pour objectif de mettre en exergue la capacité de la Police de l'Ouest à interpellier des auteurs de méfaits. Elle ne dit rien des enquêtes qui ont suivi et qui, dans certains cas, ont permis à la Police cantonale d'élucider des méfaits, voire d'interpeller des auteurs de séries de méfaits.





5. Division Police administrative



24.06.08 Prévention canicule - formation aux assistants de police

5. Division Police administrative

5.1 Organisation globale de la division

La division est dirigée par le plt Denis Moraz, assisté d'une secrétaire.

La division de la Police administrative est organisée comme il suit

- 3 collaborateurs au secteur Signalisation (qui sont aidés par un collaborateur à temps partiel)
- 3 collaborateurs au secteur Police du commerce
- 2 collaborateurs au secteur des Naturalisations et enquêtes administratives
- 2 collaborateurs au secteur des Notifications
- le bureau des assistants de police est basé à Prilly

5.2 Police du commerce

5.2.1 Organisation de la subdivision

Dans cette subdivision, 3 inspecteurs traitent toutes les questions en relation avec les lois sur la police du commerce, sur les auberges et les débits de bois-

sons, sur les loteries, tombolas et lotos, ainsi que le commerce itinérant. Ils gèrent également les préavis en matière d'autorisations de manifestations.

5.2.2 Relations avec les communes

Les relations avec les communes sont très fréquentes et les inspecteurs agissent à la demande des autorités municipales, des répondants communaux ou même des administrations.

Ils disposent aussi de la capacité de prendre des initiatives, de façon à leur permettre de lancer tous les contrôles prévus par la loi et qui leurs sont délégués.



(souper de fin d'année 4.12.08)

5.2.3 Manifestations

Avec la mise en place d'un nouveau concept dans la gestion des manifestations, l'ensemble des sociétés locales des communes de l'Association a été approché par les collaborateurs de la Police du commerce lors de soirées d'informations. Seules les sociétés de Renens et de Prilly n'ont pas été rencontrées.

Les sociétés prillérannes avaient fait l'objet d'une information à ce sujet l'année précédant l'entrée en vigueur de l'Association et le même concept leur avait été présenté. Il n'était dès lors plus nécessaire de les rencontrer de manière formelle.

Les sociétés de la commune de Renens n'ont toujours pas été rencontrées à ce jour.

A fin 2008, 1'023 dossiers de manifestations ont été déposés ou enregistrés au bureau de la Police du commerce pour des événements qui ont eu lieu durant l'année.

Dans ce chiffre, les manifestations à caractère éducatif de l'EPFL (conférences, séminaires, etc...), les soirées organisées dans les refuges ou les salles de paroisse ne sont pas prises en compte (réunion de mouvement des aînés, etc...).

Commune de Renens :

Nombre de manifestations avec entrées :	17
Total sur divertissements :	CHF 6'862.05

Commune d'Ecublens :

Nombre de manifestations avec entrées :	10
Balélec CHF	29'896.30
Total sur divertissements :	CHF 2'778.65*

Les montants ainsi encaissés entrent directement dans les caisses communales.

*Ce chiffre ne comprend pas les entrées réalisées durant la nuit des musées, les décomptes ne nous ayant pas encore été retournés par la centrale lausannoise des musées.

S'agissant des communes de Bussigny-près-Lausanne, Crissier et St-Sulpice, tout ce qui a trait à la billetterie et à la perception de la taxe sur les divertissements est assuré respectivement par le bureau du service culturel, de la bourse communale et du Greffe municipal.

Il est nécessaire de dire que toutes les manifestations doivent être annoncées à

la Police du commerce. Dans la majorité des cas, le préavis positif sera rendu très rapidement. Dans certains cas, une analyse est nécessaire afin de vérifier que ces manifestations ne génèrent pas de danger. Quelques incompréhensions se font encore jour à l'heure actuelle en matière de fonctionnement et de relations en le domaine dans certaines communes et avec certaines sociétés locales.

5.2.4 Contrôles liés à la Police du commerce

Les collaborateurs de la Police du commerce ont, lors de l'installation de nouveaux commerçants ou de changement de gérants, procédé aux contrôles inhérents à l'obtention des licences appropriées au sens de la LADB et à la problématique liée à la vente des boissons alcooliques et/ou de tabac aux mineurs. Ils ont également vérifié l'affichage des prix dans ces commerces. Le constat s'avère satisfaisant dans la mesure où il n'a suscité aucun acte écrit ou autre démarche administrative.

Durant l'année, 7 dossiers ont été traités en matière de nuisances sonores dont les sources sont diverses. Il s'agit notamment de problématiques liées à l'exploitation d'installations frigorifiques; de bruits provoqués par des tondeuses à gazon; de gênes nocturnes amenées par les équipements de la gare de triage de Renens ou de perturbations nocturnes provo-

quées par la diffusion musicale dans un établissement.

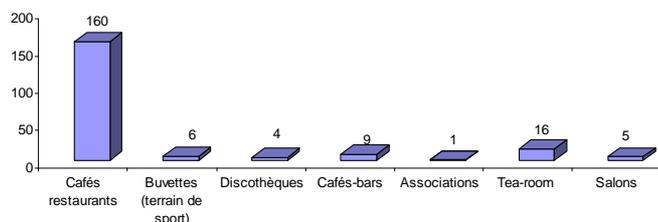


(établissement public à Renens 7.04.08)

Le festival musical Balélec, sur le site de l'EPFL, a également fait l'objet de contrôles et de mesures de l'intensité sonore, en collaboration avec le SEVEN, bureau de la lutte contre le bruit.

5.2.4.1 Nombre d'établissements publics

Répartition des 201 établissements publics au sens de la LADB



Pour rappel, les locaux à vocations érotiques, "salon de massages", ne bénéficient pas tous d'une autorisation leur permettant de débiter des boissons alcooliques. Seuls 5 d'entre eux disposent de l'autorisation nécessaire.

Les établissements publics et les commerces au bénéfice d'autorisations simples de débit de boissons alcooliques à l'emporter sont astreints au paiement d'un émolument de surveillance. Pour 2008, la facture globale de ce dernier se monte à CHF 67'300.- pour l'ensemble des établissements et commerces assujettis.

Les démarches administratives effectuées ont donné lieu à différentes facturations. Au 31 décembre 2008, le nombre de factures émises s'élève à 476.

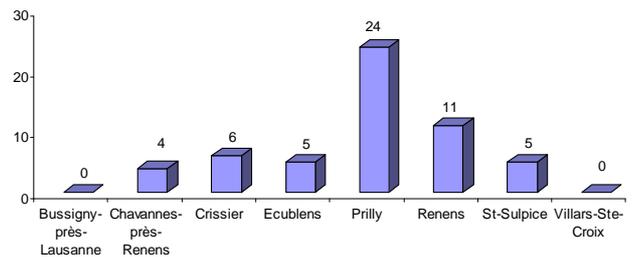
5.2.4.2 Emoluments encaissés

Les montants facturés, sous forme d'émoluments d'autorisations, d'émoluments pour permis temporaires, représentent la somme de CHF 21'342.-. Les prolongations d'ouvertures des établissements ont également été facturées par le bureau de la Police du commerce. Cela représente un montant de CHF 78'594.- pour 165 factures, lesquelles sont adressées trimestriellement aux exploitants des établissements concernés.

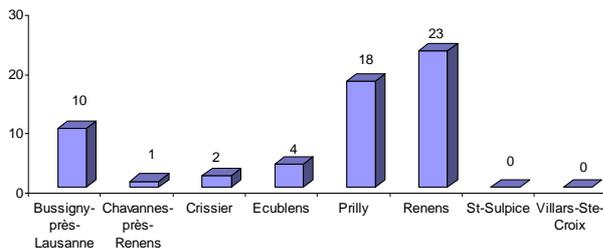
66

Il y a lieu de relever que, comme cela se pratiquait auparavant dans certaines communes, l'émolument d'autorisation de manifestation n'a pas été facturé aux sociétés locales organisatrices. Une estimation laisse apparaître un manque à gagner de près de CHF 10'000.- au détriment de l'Association. Toutes les communes sont concernées à des niveaux divers. 55 tombolas et 58 lotos ont eu lieu en 2008.

Nombre de tombolas



Nombre de lotos



Les communes de Bussigny-près-Lausanne et d'Ecublens exonèrent les sociétés locales de taxes communales lors de l'organisation de lotos.

S'agissant des tombolas, il existe une différence dans la perception des taxes communales pour les communes de Crissier, Prilly, Renens en raison d'exonérations communales pour associations à buts non lucratifs ou sociétés non-membres des sociétés locales.

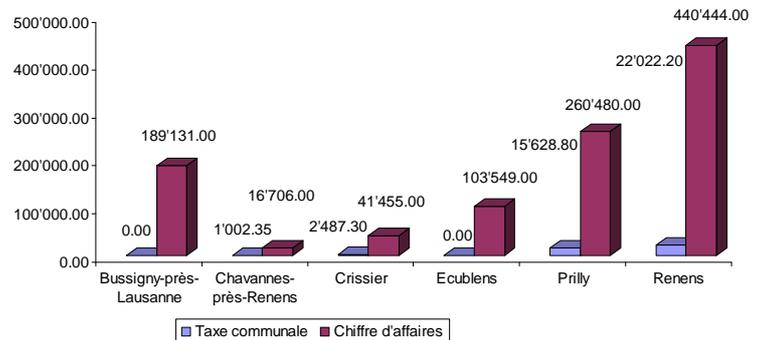
D'autre part, les communes de St-Sulpice et d'Ecublens exonèrent les sociétés locales de taxes communales.

Les redevances versées par les bourses communales respectives à la Recette de district pour l'ensemble de ces tombolas s'élèvent à CHF 8287.55.

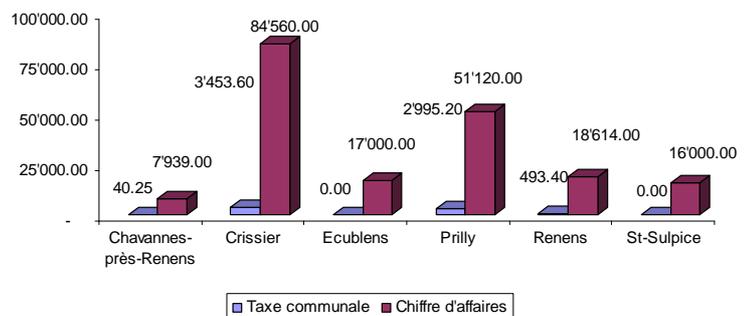
Les vérifications des décomptes de ces lotos par les collaborateurs du bureau de la Police du commerce ont permis à l'Etat de Vaud de percevoir une taxe cantonale s'élevant à CHF 63'105.45.

L'Association ne perçoit aucun frais ou émolument en matière de délivrance d'autorisation pour ces tombolas ou lotos.

Emoluments encaissés - lotos



Emoluments encaissés - tombolas



Les renseignements fournis, ainsi que les chiffres ci-dessus confirment une certaine

baisse de fréquentation et des chiffres d'affaires.



(Marché de Prilly 04.04.08)

5.2.4.3 Marchés

Le marché de Prilly se tient tous les vendredis matin sur la place du Marché et regroupe 6 commerçants du secteur alimentaire, fruits et légumes, fromages et viandes. Ce petit marché affiche une certaine stabilité aux dires des commerçants.

Compte tenu de la possibilité offerte à des étalagistes complémentaires de dresser leur stand, après inscription préalable, le contrôle de ce marché s'avère toujours nécessaire.

Le marché de Renens se déroule tous les samedis matin sur la place du Marché. Il compte 23 marchands répartis dans les secteurs alimentaire et vestimentaire. Ce marché, d'une certaine importance, affi-

che toute la sérénité et la stabilité voulues et suscite l'intérêt de nombreuses associations, églises, étalagistes occasionnels ou écoles, lesquels viennent fréquemment proposer leurs produits, idées ou autres. Pour ce faire, ils doivent obtenir une autorisation préalable auprès du préposé de la Police du commerce. De fait, le contrôle de cette animation est une nécessité. Cette tâche est généralement assurée par les assistants de police.

Durant la belle saison, la société de développement de Renens-Village organise un marché dominical, une fois par mois, sur la placette située à l'extrémité du sentier de la Gare, devant l'ancien collège. Ce marché est géré entièrement par la société en question.

5.2.4.4 Registre des entreprises

Le bureau de la Police du commerce gère le registre des entreprises de la commune de Prilly. Dans cette localité, 87 muta-

tions, dont 15 inscriptions de nouveaux commerçants, ont été effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008.

5.2.4.5 Patente tabac

Le nombre total des patentes tabac dans les communes de l'Ouest Lausannois se monte à 160.

5.2.4.6 Divers - appareils automatiques

Pour 2008, la Police du commerce n'a pas encore de traitement indicatif de dossiers concernant l'exploitation des appareils automatiques (distributeurs de marchandises, jeux pour enfants, etc.). Dans l'en-

semble des communes, les émoluments d'autorisation y relatifs ont été facturés avant le regroupement de l'Association. Il est rappelé que les autorisations pour de tels appareils sont valables 5 ans.

5.3 Signalisation routière



(rte de Sullens à Bussigny-près-Lausanne)

5.3.1 Organisation de la subdivision

Le service de la Signalisation est composé de 3 policiers qui gèrent l'ensemble des travaux liés à la signalisation routière sur l'ensemble des 8 communes du district de l'Ouest lausannois. Ils sont aidés par un collaborateur à temps partiel.

Leur activité comprend entre autres l'entretien de toute la signalisation (verticale, horizontale, lumineuse & parcomètres), la mise en oeuvre de concepts permettant d'assurer la sécurité des chantiers ainsi que l'élaboration de plans de circulation et la préparation de la signalisation lors de manifestations.

L'étude des projets pour la création des places de parc pour tous les véhicules, de réaménagements de circulation sur des carrefours, de passages pour piétons avec îlot central ou de bastions latéraux fait également partie de leurs attributions.

Ils gèrent également les budgets de signalisation propres à chaque commune. La fonction du secteur Signalisation est celle de gestionnaire de l'existant.

5.3.2 Actions et participations à des séances au profit des communes

Le service de la Signalisation participe aux réunions de chantiers ou fait le point avec les différents responsables communaux.

Les communes bénéficiant de compétences complètes, soit signalisation et vitesses, sont Renens, Prilly et Ecublens.

Celles qui ont la compétence signalisation sont Bussigny-près-Lausanne, Crissier et Chavannes-près-Renens.

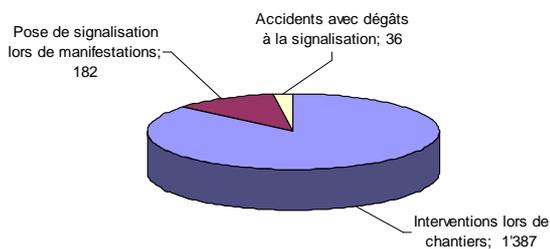
Quant aux communes de St-Sulpice et de Villars-Ste-Croix, elles n'ont aucune compétence en matière de signalisation et c'est l'Etat de Vaud qui s'occupe de la signalisation routière. Les dossiers doi-

vent être soumis à l'Etat de Vaud pour approbation.

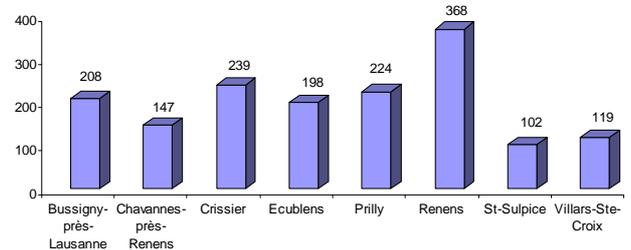
La fonction du secteur Signalisation est celle de conseiller pour l'élaboration d'améliorations de toutes natures au profit des utilisateurs. Cet appui est offert à toutes les communes, indistinctement.

5.3.3 Statistiques

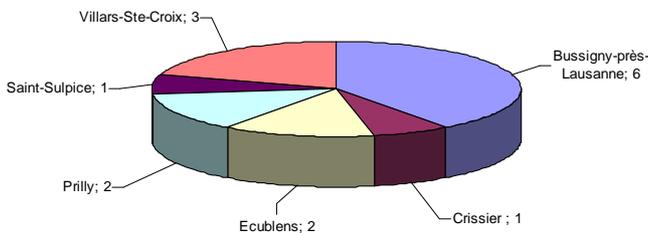
Statistique intercommunale



Détail par commune



5.3.3.1 Pose / modification de signalisation



S'agissant des communes d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens, à la suite de quelques plaintes d'usagers, le service Signalisation a suggéré de modifier le système de détection des véhicules au carrefour du Pontet.

Des défauts ont été constatés sur les boucles de détection au sol dues à une usure progressive avec les années, ce qui peut également se constater à la déformation de la chaussée. Un dossier de rénovation a été déposé auprès des Municipalités de ces communes. Un projet est également en cours concernant une surface non aménagée en bordure de l'av. du Tir-Fédéral, qui devrait se trans-

former en place de stationnement à durée limitée.

A cheval sur les communes d'Ecublens et de Saint-Sulpice, un giratoire provisoire a été aménagé sur la RC1, lieu-dit "Les Noyerettes" afin de faciliter les accès aux différents chantiers de l'EPFL. Cet aménagement provisoire a été mis en place par le Service des routes du canton de Vaud.

A Prilly, au ch. du Vieux-Tilleul, différents marquages ont été effectués par une entreprise privée (chantier géré par le bureau communal des travaux et sur la base de plans). Suite à l'intervention du service du gaz au ch. de Jolimont, le service communal des travaux a décidé de modifier l'emplacement du stationnement sur cette artère. Un giratoire provisoire doit être créé à la rte de Broye-av. du Château.

5.3.3.2 Horodateurs

Actuellement, des parcomètres se trouvent sur 5 communes de l'Ouest lausannois, à savoir Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Prilly et Renens.

Leur entretien se fait soit par du personnel de l'Association ou, lorsque cela est nécessaire par une entreprise spécialisée. Le relevé des parcomètres est effectué par les assistants de police et les revenus sont versés à la comptabilité de l'Association.

5.3.3.3 Signalisation lumineuse et comptages du trafic

Bussigny-près-Lausanne

Toute la signalisation lumineuse se trouvant sur le territoire de Bussigny est positionnée sur des routes cantonales. Dès lors, toutes les réparations et l'entretien sont du ressort du service ad hoc de l'Etat de Vaud. Des compteurs de trafic ont été posés à 9 reprises dans des zones 30 km/h pour y établir les relevés utiles,

soit à la rte Buyères, rue des Alpes, rue du Château, ch. Bosquet, ch. de Cocagne, ch. de Dallaz, ch. d'Eguechaudens et ch. des Sauges. Ces divers contrôles ont été réalisés une année après la pose de modérateurs de trafic et d'aménagements routiers conformément à la loi sur les zones 30.

Chavannes-près-Renens

La signalisation lumineuse se trouvant sur le territoire de Chavannes-près-Renens est, pour une grande partie, positionnée sur des routes cantonales. L'entretien et les réparations de ces installations sont du ressort du service ad hoc de l'Etat de Vaud.

Pour les 3 installations régulant le trafic piétonnier, dont la commune est propriétaire, les interventions sont à la charge de ladite commune. A 5 reprises, des ampoules et des "casquettes" de feux déplacées ont été réparées par les services de l'Association. Aucune panne sérieuse nécessitant l'intervention d'une entreprise spécialisée n'est à déplorer.

Crissier

Sur le territoire de la commune de Crissier, dix carrefours sont réglés par de la signalisation lumineuse. Cinq sont sous la responsabilité du service des routes du canton de Vaud et la remise en état leur

incombe. Quant aux cinq autres, ils sont gérés par le service de la Signalisation de l'Association. Aucune panne ou ennui grave n'est à signaler.

Ecublens

La signalisation lumineuse se trouvant sur le territoire d'Ecublens est toute propriété communale. La gestion et l'entretien des carrefours se trouvant sur le passage du M1 sont confiés à l'entreprise du même nom. Une dizaine de séances pour la remise en état des détecteurs véhicules au carrefour du Pontet, en collaboration avec les TL et la commune de Chavannes-près-Renens, ont eu lieu. Quant aux au-

tres installations, elles régulent des passages piétonniers, qui ont nécessité 5 interventions de l'Association, en charge de la maintenance. La totalité des interventions est supportée financièrement par la commune.

Des compteurs de trafic ont été posés à 3 reprises pour établir les relevés utiles à une future amélioration de la sécurité.

Prilly

La signalisation lumineuse se trouvant sur le territoire de Prilly est toute propriété communale. L'entretien du carrefour de Prilly-Chasseur se trouvant sur le passage du LEB est géré par l'entreprise du même

nom. Quant aux autres installations, la maintenance est assurée par l'Association. La totalité des interventions est financièrement à la charge de la commune.

Renens

Les 18 installations de signalisation lumineuse se trouvant sur le territoire de Renens sont toutes propriétés communales. La maintenance est assurée par l'Association, la totalité des interventions financièrement à la charge de la commune.

Pour la période 2008, 14 interventions pour des pannes sur les installations ont été nécessaires. Elles ont été réalisées par les assistants de police chaque fois que possible et par des entreprises dans les autres cas.

Le service a procédé au changement d'ampoules, fusibles ou d'autres interven-

tions liées à des actes de vandalisme sur les boutons poussoirs et posé à 7 occasions des compteurs de trafic pour établir les relevés utiles, ceci deux fois sur le parking du Censuy, à la rue du Bugnon 20 (passage pour piétons), à l'av. de Florissant 28 (PP), et à l'av. de Saugiaz, au ch. des Pépinières (PP), à l'av. de Longemalle (PP), et au ch. de la Roche 12 (modération de trafic).

Ces relevés ont permis de prendre une décision sur les moyens de sécurité à préconiser à ces endroits.



Saint-Sulpice

Toute la signalisation lumineuse se trouvant sur le territoire de St-Sulpice est positionnée sur des routes cantonales; dès lors, toutes les réparations et l'entretien sont du ressort du service ad hoc de l'Etat de Vaud.

Un compteur de trafic a été installé à une reprise pour établir les relevés utiles, au ch. du Bochet; les normes en matière de vitesse sont respectées pour une vitesse limitée à 50 km/h à l'intérieur de la localité (V85 de 47 km/h).

Villars-Ste-Croix

A la demande de la Municipalité, 2 comptages routiers ont été effectués au moyen des appareils de l'Association, soit à la route de Sullens (route cantonale), où une modération de trafic a été posée par les services de l'Etat suite au non respect

de la norme V85 (67 km/h au lieu des 50 km/h préconisés à l'intérieur des localités), ainsi qu'au chemin En Vignettaz à l'intérieur de la zone 30 km/h (norme V85 respectée, 36 km/h).

5.4 Naturalisations



(audition au bureau des naturalisations)

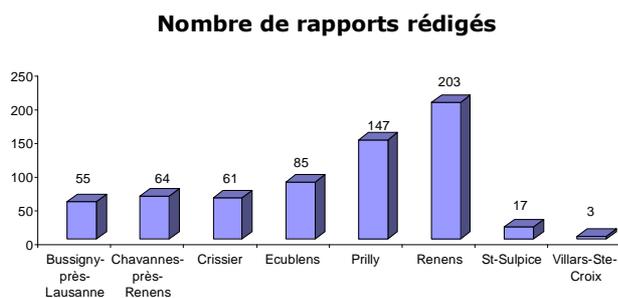
5.4.1 Organisation interne

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2008, un seul policier s'occupait des demandes de naturalisation pour Renens et Prilly, et transmettait celles des autres communes aux postes de villes concernés, lesquels faisaient les auditions nécessaires à l'établissement des rapports.

Dès l'arrivée d'un second spécialiste le 1^{er} mai 2008, le bureau des naturalisations gère désormais seul l'ensemble des demandes.

Le travail consiste à établir des rapports de renseignements sur les personnes désireuses d'obtenir la nationalité suisse, de procéder à des enquêtes, généralement demandées par le Service de la Population du canton de Vaud, au sujet de la situation familiale de couples. Enfin, les policiers du bureau des naturalisations procèdent également à des enquêtes de demandes d'interdictions civiles pour des mises sous tutelle.

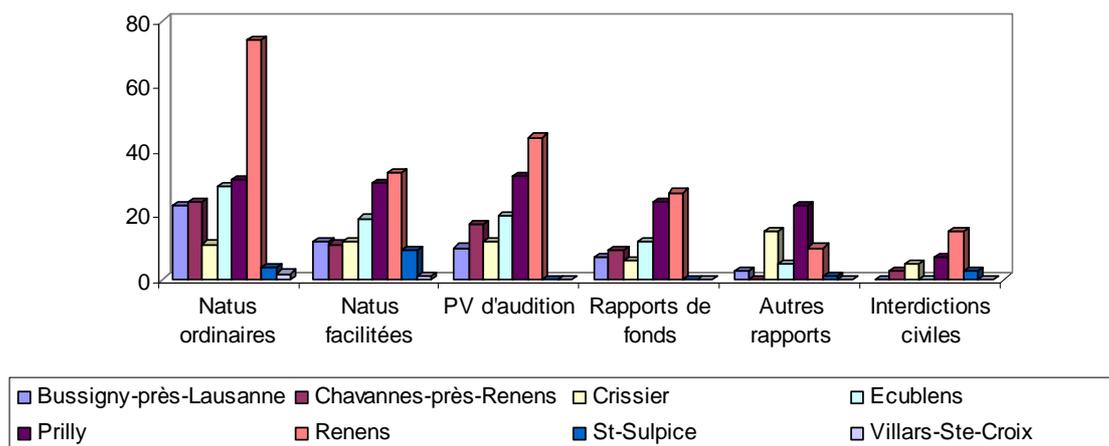
5.4.2 Statistiques des rapports de naturalisation et SPOP



Avec un nombre de rapports rédigés légèrement inférieur à 2 par jour, les policiers du bureau sont très actifs.

Après une période de rodage au début 2008, les retours en provenance des communes montrent que le travail est effectué à satisfaction ce qui est possible grâce à la rationalisation du système.

Nombre de rapports rédigés par commune



Pour l'année 2008, un total de 635 rapports ont été rédigés, toutes catégories confondues.

5.5 Notifications

5.5.1 Organisation interne

Après une mise en place des bureaux et une installation laborieuse du système informatique (problèmes de programmes et de sécurité empêchant d'accéder à toutes les informations), le service des Notifications fonctionne presque normalement.

Une organisation réalisée avec les postes de ville pour la notification des commandements de payer et des mandats a débuté. Les postes de ville ont collaboré dans un esprit d'entente. Cela a contribué au bon fonctionnement des notifications.

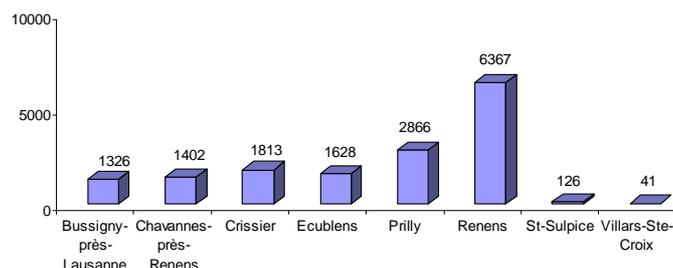
Suite à l'engagement d'une seconde collaboratrice début août, une période de transition a suivi et a permis de procéder au transfert des responsabilités des postes de ville au service des notifications. Cela s'est effectué progressivement et la bonne collaboration se poursuit, puisque les postes de ville continuent de notifier les commandements de payer aux personnes convoquées dans les postes des différentes communes.

De plus, leur aide est nécessaire pour exécuter les mandats d'amener lorsque les personnes convoquées ne se présentent pas à l'Office des poursuites.

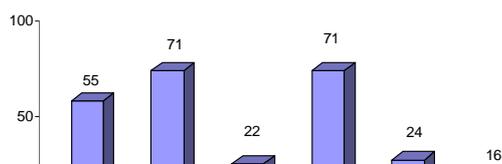
5.5.2 Statistiques par communes

En 2008, la notification des commandements de payer et des mandats a été gérée à raison de la statistique suivante :

Nombre de commandements de payer reçus



Nombre de mandats reçus



La rétribution de ce travail par les mandants a permis l'encaissement de Frs 315'713.--. Ces montants sont perçus par l'Association.

5.5.3 Difficultés rencontrées

Une augmentation sensible du nombre des commandements de payer a été constatée. D'autre part, certaines difficultés sont rencontrées, liées notamment au comportement de certaines personnes, que ce soit par des violences verba-

les, voire même physiques. Si des cas similaires, qui restent exceptionnels, se produisaient à nouveau, les notifications par du personnel de la police mobile devraient être envisagées.

5.6 Contrôle du stationnement



5.6.1 Organisation interne

Dix assistants de police assument actuellement cette mission dans l'Ouest lausannois (une assistante à 80%, un assistant à 50% et huit assistants à 100%, dont une assistante qui travaillera jusqu'au mois de février 2009, avant de commencer l'école de police à Savatan le 01.03.2009).

Dans le détail, trois collaborateurs sont basés à Prilly, quatre à Renens, un à Crissier, un à Bussigny-près-Lausanne et un à Ecublens.

La collaboratrice qui va entrer à l'Académie de police est considérée comme itinérante et pallie les absences.

5.6.2 Tâches assumées

Les tâches de ces collaborateurs sont les suivantes :

- Contrôle du stationnement/parcs et promenades
- Pose de la signalisation
- Contrôle de l'éclairage public
- Réparation des feux
- Plantons de circulation
- Contrôles des entrées et sorties des écoles
- Contrôle du marché
- Vidange des parcomètres et entretien

5.6.3 Statistiques

Depuis la mise en place de l'Association, les assistants ont distribué 14'981 fichets sanctionnant des fautes de stationnement, réprimées par des amendes d'ordre.

- Affichage

Durant cette année, les assistants de police ont participé aux déménagements et à la mise en place des locaux pour l'Association. Un des collaborateurs a souvent secondé l'intendant.

Pour faire face aux nombreuses fautes de stationnement en fin de semaine, les horaires ont été modifiés et deux assistants de police travaillent le samedi.

Cela correspond à une moyenne de 41 amendes d'ordre par jour. Comme mentionné ci-dessus, le contrôle du stationnement n'est qu'une partie des tâches de ces derniers.



5.7 Commission de police

5.7.1 Mise en œuvre du système

Conformément à la loi sur les sentences municipales, les municipalités peuvent déléguer leurs pouvoirs en matière de poursuite des contraventions à un ou

trois conseillers municipaux ou, si la population dépasse dix mille âmes, à un fonctionnaire spécialisé ou à un fonctionnaire supérieur de police.

Dans le cadre de la mise en place de l'Association, les deux cas d'espèce se sont présentés: les villes d'Ecublens, Prilly et Renens ont ainsi délégué leurs pouvoirs à un fonctionnaire de police de l'Association, alors que les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix ont conservé le statut antérieur, la présidence de la commission de police étant assurée dans ces communes par le ou la Conseillère municipale en charge du dicastère de police.

Pour les villes précitées, la Présidence de la commission de police est assumée par le cap Treboux, remplaçant du commandant, avec comme suppléants le cap Jaunin, chef de la division Partenariats et

logistique, et le plt Fiaux, chef de la division Police mobile.

Le cap Jaunin traite plus particulièrement les dossiers des contrevenants mineurs et par là même de l'éventuelle mise en place de procédures de conciliation judiciaire entre contrevenants et municipalités en cas de dommages à la propriété commis sur des biens communaux.

Pour l'ensemble de ces communes, le traitement, la gestion et le contentieux des amendes d'ordre et des sentences municipales sont assurés par le secrétariat de la commission de police de l'Association et les secrétaires des postes de ville.

5.7.2 Tâches effectuées au profit des communes

La gestion et le suivi des dossiers relatifs aux amendes d'ordre et sentences municipales établies jusqu'au 31 décembre 2007 demeurent de compétence communale.

Cette tâche a cependant été confiée aux secrétaires des postes de ville, qui précédemment étaient en charge du secréta-

riat de la commission de police pour leur commune respective.

Elles effectuent cette tâche en étroite collaboration avec la Bourse communale. Les montants encaissés dans ce contexte entrent intégralement dans les caisses communales.

Le nombre de dossiers 2007 ou antérieurs traités par l'Association en 2008 ainsi que les montants encaissés au profit des communes sont les suivants :

Bussigny-près-Lausanne

- 37 dossiers transmis au Juge d'application des peines
- 27 dossiers transmis à l'Office des poursuites
- montant total encaissé : 22'919.85

Chavannes-près-Renens

- 90 amendes d'ordre
- 92 sentences
- 8 sommations
- 28 dossiers transmis à l'Office des poursuites
- montant total encaissé : 19'986.62

Crissier

- 61 sentences
- 33 sommations
- 32 dossiers transmis à l'Office des poursuites
- 33 dossiers transmis au Juge d'application des peines
- montant total encaissé : 14'027.--

Ecublens

- 59 sentences
- 9 sommations
- 6 dossiers transmis au Juge d'application des peines
- 5 dossiers transmis à l'Office des poursuites
- montant total encaissé : 16'160.--

Prilly

- 103 sentences
- 29 sommations
- 38 dossiers transmis à l'Office des poursuites
- 9 dossiers transmis au Juge d'application des peines
- montant total encaissé : 57'000.--

Renens

- 496 sentences
- 469 sommations
- 234 dossiers transmis à l'Office des poursuites
- 323 dossiers transmis au Juge d'application des peines
- montant total encaissé : 161'160.15

Pour la commune de St-Sulpice, un montant de Fr. 180.-- a été encaissé pour des dossiers antérieurs à 2008.

La commune de Villars-Ste-Croix n'a pas de dossiers en cours antérieurs à 2008.

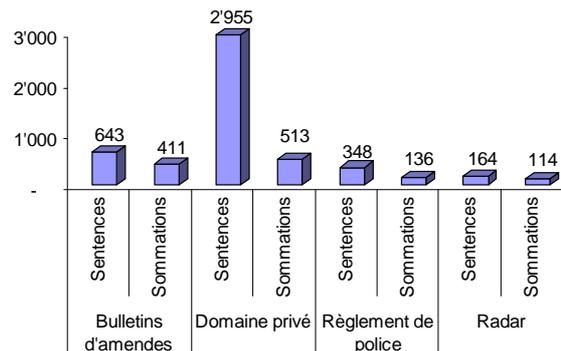
Le travail au profit des autres communes va se poursuivre jusqu'à ce que l'entier des dossiers antérieurs à 2008 soient réglés.

5.7.3 Statistiques

La statistique montre que les infractions au code rural et foncier, constituées essentiellement de stationnement de véhicules sur le domaine privé, génèrent un important travail et conduisent la Commission de police à prononcer un nombre élevé de sentences.

Les infractions aux règlements de police, qui sont souvent des incivilités, sont relativement peu nombreuses. Quant aux contestations d'amendes d'ordre, qui imposent à la Commission de police un très important suivi, elles sont pour l'essentiel le fait des mauvais payeurs.

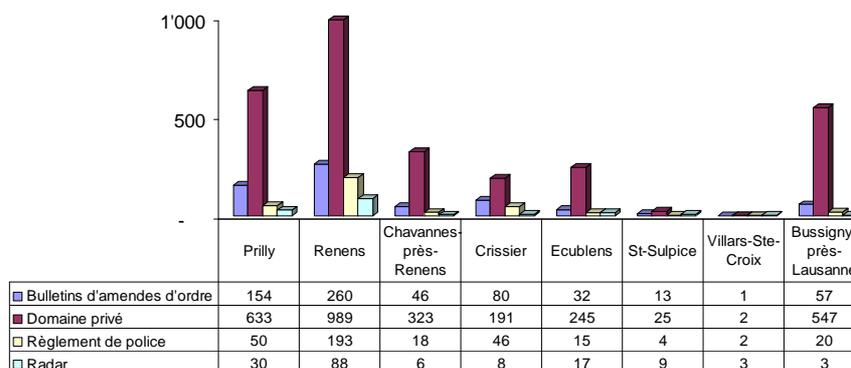
Nombre de sentences et sommations



Les chiffres ci-dessous évoquent les communes où se sont produites les infractions et non les domiciles des contrevenants. En comparaison, le nombre de dénonciations pour mauvais stationnement sur domaine privé à Bussigny-près-Lausanne est particulièrement élevé.

Il en est de même pour les infractions au règlement de police à Crissier. Les autres chiffres sont en phase avec ceux de la population et avec les répartitions au sein du district.

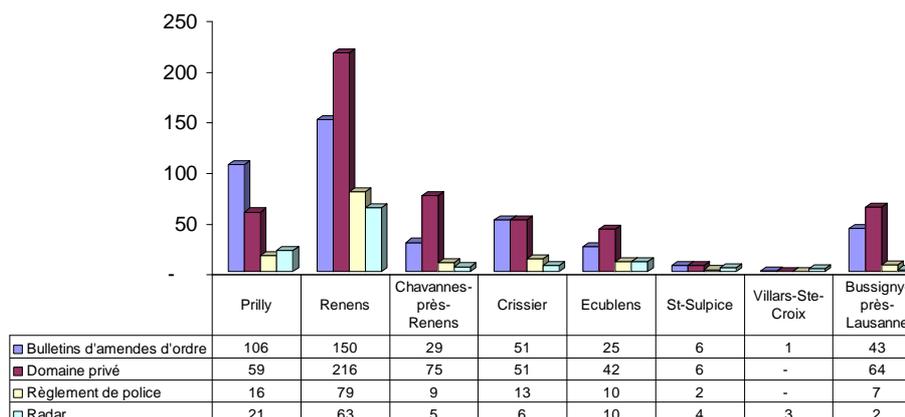
Nombre de sentences par commune



Une fois la sentence rendue, le contrevenant est censé s'acquitter d'une amende. Si tel n'est pas le cas, il est sommé de le faire par la division Finances. La statistique

montre que les gens qui se parquent mal sur le domaine privé sont aussi ceux qui attendent le plus longtemps avant de s'acquitter de leurs amendes.

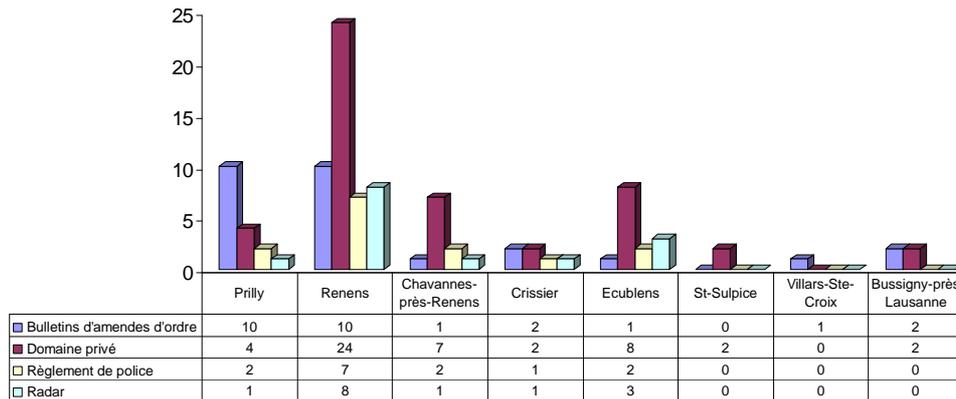
Nombre de sommations par commune



Le nombre de sentences non payées et qui ont dû faire l'objet d'un suivi ultérieur reste relativement faible, notamment parce que l'Association n'en est qu'à sa première année d'activité.

Il faut relever que les personnes poursuivies sont, dans la majorité des cas, des multirécidivistes.

Nombre de poursuites par commune

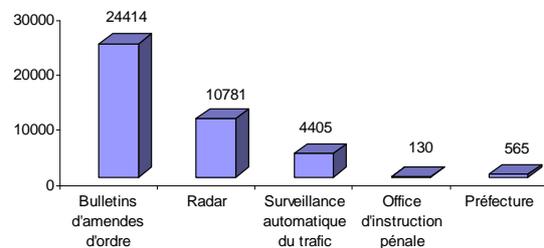


La Commission de police enregistre toutes les amendes et rapports de dénonciation en matière de circulation routière.

La très grande majorité des infractions est liée au stationnement, alors que les infractions graves relevant de la Préfecture ou du Juge d'instruction ne sont, heureusement, que peu nombreuses.

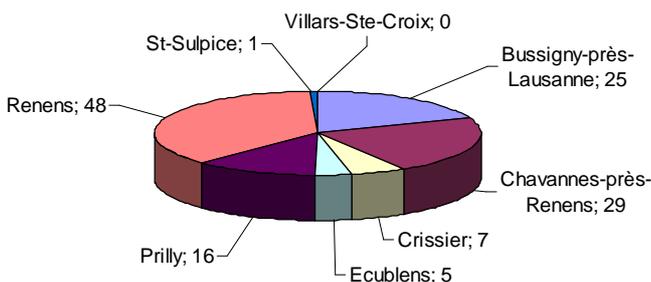
Aucune modification n'a été apportée ni aux méthodes ni aux objectifs de contrôle, que ce soit en matière de stationnement ou de vitesse, par rapport à ce qui était fait dans les communes en 2007.

Nombre d'infractions traitées par la Commission de police



5.7.4 Audiences de commission de police et statistiques

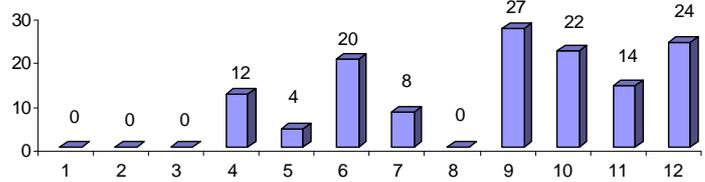
Nombre d'audiences par commune



La Commission de police siège lorsqu'un contrevenant est cité à comparaître suite à une opposition à une sentence municipale, en cas de doute sur les faits ou sur les dispositions applicables, si le contrevenant conteste les faits ou lorsque ceux-ci sont complexes; en règle générale, les mineurs sont cités à comparaître en audience, ce qui permet de mieux choisir la sanction appropriée.

Hormis pour les villes d'Ecublens, Prilly et Renens, où les audiences ont lieu à Renens, la Commission de police siège dans la localité du lieu d'infraction.

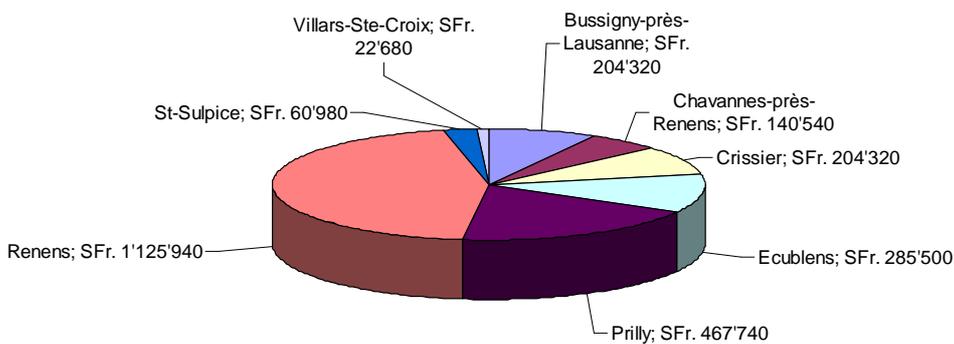
Nombre d'audiences



5.7.5 Statistiques financières

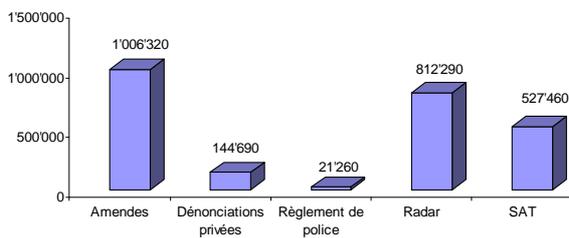
Montants encaissés par commune

Les montants sont liés à l'endroit où a été commise l'infraction et non au domicile de l'auteur.



Montants encaissés

Les montants en question sont révélateurs de l'irrespect des contraintes en matière de circulation et de stationnement.



Les montants encaissés constituent la contribution des contrevenants au fonctionnement de l'Association.

5.8 Chancellerie

Sous cette appellation sont regroupées diverses tâches administratives et de correspondance.

Les éléments suivants sont à relever

- 5'847 rapports transmis à diverses instances (Juge d'instruction, Préfecture, SAN, etc)
- 226 envois aux assurances et instances civiles



6. Conclusion



6. Conclusion

Le bilan de l'année 2008 s'avère positif, que ce soit sous l'angle financier au travers duquel des économies d'échelle ont permis de diminuer le coût global de la sécurité publique, ou sous l'angle de l'activité menée. L'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois est ainsi parvenue à reprendre la totalité des actions menées jusqu'à ce jour par les différents corps de police. Dans l'ensemble, les tâches précédemment assumées sont au moins aussi bien gérées que par le passé et, dans certains cas, les avantages liés à une méthode de travail régionale sont conséquents.

Plus concrètement, il apparaît que l'efficacité du dispositif policier a été améliorée par la mise en réseau de l'entier des intervenants de la police de l'Ouest lausannois. Ainsi, les informations, précédemment émiettées entre les différents corps de police, sont au-

jourd'hui centralisées. La gestion des interventions et du personnel au sein d'une entité qui dispose de la vision globale de la région et qui y est fortement ancrée est elle aussi concrétisée. Ces deux améliorations sont très nettement perceptibles sur le terrain.

Bémol à cette appréciation, la police peut sembler, aux yeux de certains citoyens, moins visible qu'elle ne l'était par le passé, du moins à certaines heures de la journée. Cette situation, qui relève de l'appréciation subjective, peut s'expliquer par des besoins en formation extrêmement importants et par des effectifs qui ne sont en aucun cas excessifs. Par ailleurs, le temps consacré aux interventions, plus nombreuses en raison de délégations de tâches plus importantes de la part de la police cantonale, se traduit par une diminution du temps consacré à des patrouilles sans objectif particulier.



(prévention dans les centres commerciaux 17.12.08)

Ce bémol ne saurait faire perdre de vue l'essentiel: la Police de l'Ouest lausannois, en une année d'existence, est devenue un partenaire fiable pour la Police cantonale vaudoise et l'action qui est menée sur le terrain cadre parfaitement avec les objectifs fixés par les communes ainsi que sur la scène cantonale. Il en est de même sur le plan politique, où la structuration de l'Ouest lausannois en région a permis de participer, au plein sens du terme, à l'élaboration du projet de réforme du système de sécurité cantonal. Et l'observation fine du projet mon-

tre que le Comité Directeur et le Commandement ont anticipé les réformes potentielles en proposant cette structure d'Association de communes.

2009 marquera, pour le canton de Vaud, l'heure du choix entre deux systèmes, la centralisation au travers d'une police unique, qui implique une gestion cantonale des questions policières, ou la collaboration et la coordination, au travers de corps de police qui gèrent les problématiques de sécurité dans leurs régions, avec

une écoute et une attention aux problé-
A l'heure de ce choix, l'Ouest lausannois
est doté d'un outil qui permet de
s'intégrer pleinement au dispositif propo-
sé par le Conseil d'Etat et les communes
vaudoises. Il va de soi que le Comité de
Direction soutiendra cette vision, avec
enthousiasme et esprit critique. Enthou-
siasme, parce que le Comité de Direction
dispose de l'expérience de la gestion à
l'échelle régionale et que cette expérience
est positive et permet de résoudre des
problématiques en ayant une vision locale
et régionale. Esprit critique, parce que le
Comité de Direction est convaincu que les
possibilités d'amélioration des prestations
fournies par l'Association sont encore
grandes et que, si le travail effectué est
déjà important, le potentiel est encore
énorme.

Ainsi 2009 se caractérisera par un perfec-
tionnement du dispositif déjà mis en pla-

matiques soulevées par les municipalités.
ce afin de rendre celui-ci encore plus per-
formant, tout en restant dans la philoso-
phie de proximité et d'attention qui a
guidé l'action jusqu'à ce jour. Cet affina-
ge des prestations est désormais facilité
dans la mesure où la structure mise en
place dispose désormais d'une expérience
d'une année, ce qui est à la fois peu et
beaucoup, surtout si l'on considère que
toutes les opérations ont désormais été
effectuées à une reprise.

Améliorer ce qui peut et doit l'être tout
en se préparant aux évolutions du systè-
me de sécurité publique vaudois, tels
sont les objectifs pour l'année 2009, des
objectifs qui ont pour but de donner une
stabilité à cette structure qui fonctionne à
satisfaction depuis sa création, mais qui
est toujours en équilibre instable.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous concluons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions
suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION "SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS",

Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de Direction,
Oui le rapport de la Commission de Gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2008 et en donne décharge au Comité de Direction.

Approuvé par le Comité de Direction dans sa séance du 18 mars 2009

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

La Présidente :



Claudine Wyssa

Le Secrétaire :



Christian Séchaud